



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La situation des grands groupes bancaires français à fin 2014

SOMMAIRE

1. LES RÉSULTATS DES GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS EN 2014	5
1.1. Les résultats en amélioration hors exceptionnels	5
1.2. Les résultats ont surtout bénéficié de la poursuite de la baisse du coût du risque en 2014	6
1.2.1. Des revenus peu dynamiques	6
1.2.2. Le coefficient d'exploitation reste élevé malgré les efforts de réduction des coûts	9
1.2.3. La baisse du coût du risque se poursuit	11
1.2.4. Un résultat net en hausse hors éléments exceptionnels	13
1.3. Les résultats augmentent modérément dans l'ensemble des métiers	16
1.3.1. La banque de détail et les financements spécialisés	19
1.3.2. La banque de financement et d'investissement	20
1.3.3. L'assurance et la gestion d'actifs	20
2. L'ÉVOLUTION DES BILANS ET DE LA SOLVABILITÉ	22
2.1. Un total bilan agrégé des 5 groupes en hausse de 8%	22
2.2. La solvabilité s'est encore légèrement renforcée en 2014 sous l'effet d'une amélioration des fonds propres	25
2.2.1. Les fonds propres ont poursuivi leur progression	26
2.2.2. Les exigences en fonds propres augmentent sur l'exercice 2014	27
2.3. Des ratios de levier supérieurs à 3 %	28
3. L'ÉVOLUTION DES RISQUES	29
3.1. Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont fortement progressé	30
3.1.1. Les évolutions réglementaires ont eu un impact sur la structure du risque de crédit au 31 décembre 2014	30
3.1.2. La qualité du portefeuille de crédit s'est encore améliorée en 2014	31
3.2. Les exigences de fonds propres au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	37
3.3. Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se sont à nouveau réduites	37
3.4. Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont légèrement augmenté	41
3.5. Le risque de liquidité est stable en raison de conditions de financement particulièrement favorables	43
3.5.1 Le risque de refinancement des banques françaises est en nette diminution depuis la crise de la zone euro de 2011.	43
3.5.2 Des ratios de liquidités en net progrès	45
ANNEXE 1 – TABLEAU DES KEY RISKS INDICATORS	48
ANNEXE 2 – TABLES DE CORRESPONDANCES	52
RÉFÉRENCES	53
LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	54

Résumé :

Les résultats de l'année 2014 des six principaux groupes bancaires français¹ marquent un recul par rapport à 2013. Toutefois, ceux-ci se sont vus affectés par divers éléments exceptionnels d'ampleur assez conséquente, notamment le règlement de l'amende de BNP Paribas imposée par les autorités américaines. Hors prise en compte de ces éléments exceptionnels, on constate une légère hausse de la rentabilité :

- Le produit net bancaire (PNB) agrégé des six groupes affiche une hausse modérée de 1,8 % (0,8 % après retraitement des impacts comptables liés à la réévaluation de la dette propre), du fait des bons résultats des activités d'assurance et de gestion d'actifs. Le PNB dans la banque de détail en France est en revanche stable au niveau global, voire se dégrade dans certaines banques sous l'effet de deux facteurs : en premier lieu, les commissions se stabilisent, notamment en raison du plafonnement des commissions d'intervention ; en second lieu, la marge d'intérêt est sous pression : à l'actif, la baisse du rendement moyen des encours de prêts à l'habitat aux particuliers s'intensifie dans un contexte de rachats de crédits et de renégociations historiquement élevés alors que la production de crédits aux entreprises reste faible compte tenu d'une conjoncture peu porteuse en 2014; au passif, même si les banques ont pour l'heure tiré parti de la forte baisse du coût de financement de marché, la rémunération des dépôts réglementés diminue moins vite que les ressources non administrées ;
- le coût du risque est en repli de 17,8 % et se concentre sur la banque de détail et la banque de financement et d'investissement ; ce mouvement traduit un redressement sensible de la qualité des risques ; l'amélioration du coût du risque n'est que partiellement atténuée par la hausse des charges d'exploitation (+1%) : le PNB diminué des frais de gestion et du coût du risque marque une hausse de 15,3% ;
- la charge d'impôts augmente de 14,4 %, du fait notamment de la non-déductibilité de la taxe sur le risque systémique et de l'augmentation (de 5 à 10,7 %) de la contribution exceptionnelle sur l'impôt, instaurée en 2013 et prorogée ;
- au final, les six plus grandes banques françaises ont dégagé, au cours de l'année 2014, un résultat net part du groupe de 14,3 milliards d'euros, en recul de 20,6 % par rapport à l'année 2013. Retraité des éléments exceptionnels, le résultat net part du groupe progresse de 8 %.

Les résultats du premier trimestre 2015 affichent une amélioration globale de la rentabilité, qui confirme les tendances sous-jacentes de 2014, tout en accentuant les faiblesses entrevues sur la banque de détail en France :

- Les principaux groupes bancaires français publiant des comptes trimestriels (BNPP, SG, GCA, GBPCE) ont dégagé un résultat net part du groupe de 4,4 milliards d'euros, en croissance de 22,8 % par rapport au premier trimestre 2014 ; cette forte progression est avant tout la conséquence de la bonne tenue des marchés financiers en réaction au lancement du programme d'achats d'actifs de la BCE en janvier 2015 et d'un effet de change favorable ;
- Les revenus de la banque de détail en France continuent de se détériorer, la baisse atteignant 0,8 % au cours du premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014 malgré une demande de crédit qui repart à la hausse, de la part des entreprises comme des particuliers.

¹ BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), groupe Crédit Agricole (GCA), groupe BPCE (GBPCE), groupe Crédit Mutuel (GCM) et la Banque Postale (LBP).

Par ailleurs, les grands groupes bancaires français ont poursuivi le rééquilibrage de leurs bilans et le renforcement de leur structure financière :

- Les six groupes affichent des ratios *Common equity tier 1* « full CRD4 » supérieurs à 10 %, le ratio global se portant à 11,8 % au 31 décembre 2014 contre 11 % au 31 décembre 2013. Tous les établissements enregistrent des ratios de levier supérieurs à 3 %, calculés conformément aux dispositions du règlement délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 ;
- L'ensemble des groupes présente une situation de liquidité solide au regard des nouveaux ratios de liquidité : hormis le groupe Crédit Mutuel, qui ne communique pas sur le sujet, tous les groupes ont publié des ratios LCR supérieurs à 100 %. L'amélioration du ratio LCR est due principalement à une augmentation au numérateur du ratio de la part des actifs de haute qualité (composés essentiellement de titres souverains et de liquidités placées en banque centrale), qui atteint 11,4 % du total bilan au 31 décembre 2014 ;
- Enfin, les ratios crédits / dépôts ont poursuivi leur repli sous le double effet d'une progression des dépôts à la clientèle et d'une stagnation des encours de crédits.

Malgré ces progrès, des risques persistent et pèsent sur la rentabilité des établissements :

- Le contexte de taux bas est un double risque : d'une part, la faiblesse de la pente de la courbe réduit mécaniquement les marges bancaires avec un effet d'autant plus sensible en France que l'ajustement du coût des ressources aux conditions de marché est freiné par le poids de l'épargne réglementée et que les renégociations de crédits à l'habitat augmentent fortement ; d'autre part, un redressement brutal des taux d'intérêt pourrait dégrader les conditions de refinancement des banques et réduire les marges d'intérêt si les hausse de taux ne pouvaient être répercutées rapidement sur les crédits accordés à la clientèle ;
- D'autres facteurs influençant négativement la rentabilité des banques françaises restent à surveiller : les risques de litiges en suspens, les risques géopolitiques en lien avec les expositions internationales et les réglementations en cours de discussion aux niveaux international/européen ;
- Enfin la faible rentabilité des banques les contraint à s'interroger sur leurs *business models*. Les performances en demi-teinte de la banque de détail en France pourraient inciter les banques à chercher des relais de croissance, à l'international ou en privilégiant d'autres activités plus dynamiques telles que l'assurance ou la gestion d'actifs ; par ailleurs, ce phénomène de faible rentabilité pourrait conduire à une intensification des réductions de coûts déjà mises en œuvre.

Étude réalisée par Catherine Adenot, Eugenio Avisoa, Sébastien Frappa, Joël Guilmo, Juliette Offner

Mots-clés : produit net bancaire, charges d'exploitation, coefficient d'exploitation, coût du risque, résultat net, ratio de solvabilité, *key risk indicators*

Codes JEL : G21

1. Les résultats des groupes bancaires français en 2014

1.1. Les résultats en amélioration hors exceptionnels

Préambule

L'analyse porte sur les comptes consolidés des six principaux groupes bancaires français : BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), le Groupe Crédit Agricole (GCA), le Groupe BPCE (GBPCE), le Groupe Crédit Mutuel (GCM) et La Banque Postale (LBP).

L'ensemble des opérations exercées dans les différentes lignes d'activité (banque, assurance, gestion d'actifs et autres) et dans les différentes zones géographiques, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers, sont prises en compte pour les entités incluses dans le périmètre de consolidation de chacun de ces groupes bancaires.

Pour certains indicateurs de risques, la situation des groupes bancaires français est comparée à la situation européenne au travers d'indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* – KRI) qui sont calculés chaque trimestre par l'Autorité bancaire européenne (EBA) sur un échantillon de banques européennes².

En 2014, les résultats (Tableau 1) des six grands groupes bancaires français ont été peu dynamiques et marqués par des éléments exceptionnels. Le produit net bancaire (PNB) agrégé s'établit à 137,3 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat brut d'exploitation (RBE) affiche une progression à peine plus marquée de 3,6 %, bénéficiant d'une augmentation modérée de 1 % des frais de gestion par rapport à 2013. Le coût du risque est en diminution sensible en 2014 (-17,8 %) de sorte que le résultat d'exploitation s'inscrit en amélioration notable (+15,3 %). Des éléments exceptionnels d'un montant significatif viennent cependant impacter le résultat final, se traduisant par une forte baisse du résultat net par rapport à 2013, de près de 20 %. Sans prise en compte des éléments exceptionnels, on constate une augmentation de près de 8 % du résultat net part du groupe des grandes banques françaises par rapport à 2013 (cf. infra, 1.2.4).

Tableau 1
Soldes intermédiaires de gestion
(en milliards d'euros)

	2013	2014	Évolution 2014/2013
Produit net bancaire	134,9	137,3	+1,8%
Frais de gestion	91,7	92,6	+1,0%
Coefficient d'exploitation	68,0%	67,4%	-0,5 pts
Résultat brut d'exploitation (RBE)	43,2	44,7	+3,6%
Coût du risque (CR)	15,3	12,6	-17,8%
Résultat d'exploitation (RBE-CR)	27,9	32,1	+15,3%
Autres produits (+) et charges (-)	0,9	-6,0	ns
Résultat avant impôt	28,8	26,1	-9,1%
Impôts	9,0	10,3	+14,4%
Activités arrêtées ou en cours de cession	0,1	0,0	ns
Résultat net	19,9	15,9	-20,2%
Intérêts minoritaires	1,9	1,5	-16,9%
Résultat net part du groupe	18,0	14,3	-20,6%

Source : Communication financière des 6 groupes (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM, LBP)

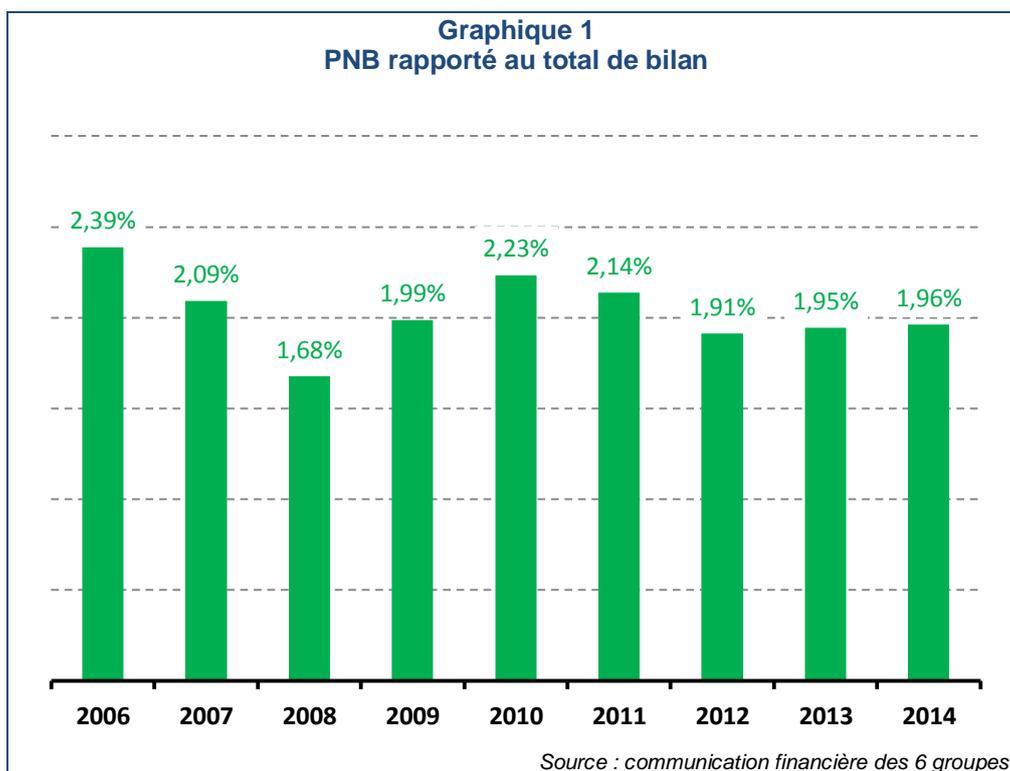
² Le périmètre a été étendu en 2014, voir détails en Annexe 1.

L'impact comptable lié à la réévaluation de la dette propre a été atténué en 2014 (-1,5 milliards d'euros après -2,8 milliards en 2013 et -4,8 milliards en 2012) en ligne avec la poursuite du mouvement de réduction des taux d'intérêt. En excluant cet effet négatif sur les revenus des banques établi en normes IFRS, le PNB se situe à 138,8 milliards d'euros en 2014, soit une hausse plus limitée, de 0,8 % contre 1,8%.

1.2. Les résultats ont surtout bénéficié de la poursuite de la baisse du coût du risque en 2014

1.2.1. Des revenus peu dynamiques

Rapporté au total de bilan moyen³ de la même année, le PNB agrégé ressort à 1,96 % (Graphique 1), en légère hausse sur les trois derniers exercices, mais à un niveau apparaissant plus faible en tendance longue, comparé aux années précédentes (2008 excepté).



L'examen des principales composantes du PNB fait ressortir une nouvelle baisse de la marge nette d'intérêt en valeur absolue (baisse de 3,6 % en 2014, après un recul de 4,3 % en 2013). Rapportée au total de bilan moyen, en hausse sur la période (cf. 2.1), la marge nette d'intérêt affiche ainsi un léger repli, revenant de 1,09 % fin 2012 à 1,07 % fin 2013 puis 1,02 % fin 2014 (Graphique 2).

Compte tenu de leur activité de transformation, la marge nette d'intérêt des banques évolue traditionnellement positivement avec la pente de la courbe des taux. L'écart entre les taux longs et les taux courts ayant fortement diminué en 2014⁴, la marge nette d'intérêt s'est donc réduite. Cet effet mécanique est amplifié par deux phénomènes :

³ Le bilan moyen est calculé comme la moyenne du total de bilan entre le début et la fin de l'année.

⁴ L'écart entre le taux 10 ans sur emprunts d'État français et le taux EONIA est passé de 2,16% à 0,95% de fin décembre 2013 à fin décembre 2014.

- à l'actif, les banques françaises doivent faire face à d'importants rachats ou renégociations de crédits immobiliers induisant la production de nouveaux prêts immobiliers à des taux fixes réduits, qui pourrait se traduire par une baisse du rendement des actifs et donc de la marge nette d'intérêt à long terme (cf. encadré « À savoir ») ;
- au passif, le coût des dépôts souffre de la rigidité de l'ajustement à la baisse de la rémunération d'une partie des dépôts collectés sous la forme d'une épargne réglementée (Livret A, LDD, CEL/PEL) comparativement aux taux de marché en très forte baisse en 2014⁵. La rémunération de ces produits d'épargne reste encore très supérieure aux conditions du marché et aux règles d'ajustement automatiques⁶. L'absence d'ajustement à la baisse de ces taux réglementés se traduit par des charges plus élevées pour les banques⁷ et a donc une incidence négative sur la marge nette d'intérêt. Par ailleurs, pour la part centralisée de l'épargne réglementée à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la baisse du taux de commissionnement, effectif depuis juillet 2013⁸, a également eu un impact négatif par rapport à 2013.

Les commissions nettes rapportées au total de bilan moyen sont quant à elles stables en 2014 à 0,52 % (contre 0,51 % en 2013), mais sont en baisse en tendance longue depuis 2006 ([Graphique 3](#)). Des mesures récentes ont pu affecter les commissions notamment le plafonnement des commissions d'intervention⁹. Par ailleurs, 2013 avait bénéficié d'un important volume de pénalités de remboursements anticipés lié à une très forte activité sur les rachats de crédits externes, phénomène qui s'est sensiblement ralenti sur l'année 2014, même si un net rebond est observé sur ce segment depuis les derniers mois de 2014. Les commissions relatives à la détention et au placement d'actifs pour le compte de la clientèle ont contribué au maintien du niveau des commissions au contraire de celles liées aux moyens de paiement et aux services bancaires.

⁵ En 2014, les taux à court terme ont continué à baisser : les taux du marché monétaire, au jour le jour et à trois mois, se sont ainsi établis respectivement à 0,03 % et 0,18 % en moyenne en décembre 2014.

⁶ L'application stricte de la formule de calcul du taux du Livret A et du PEL devrait aboutir respectivement à des rendements de 0,25% et de 0,40 % (calcul établi sur la base des conditions de marché de janvier 2015), loin des rémunérations actuelles de ces deux produits.

⁷ Dans le cas du PEL, cet effet a été accentué par une collecte très dynamique en 2014. Ceci a obligé les banques à inscrire des dotations aux provisions PEL qui ont donc mécaniquement diminué les résultats. L'effet a été plus élevé pour les grands réseaux collecteurs du PEL dont le Crédit Agricole.

⁸ Cf. Décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 relatif à la centralisation des dépôts collectés au titre du livret A, du livret de développement durable et du livret d'épargne populaire ainsi qu'à la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable. Le décret prévoit une baisse de 0,1 % en moyenne de la rémunération des établissements de crédit distribuant le livret A ou le LDD.

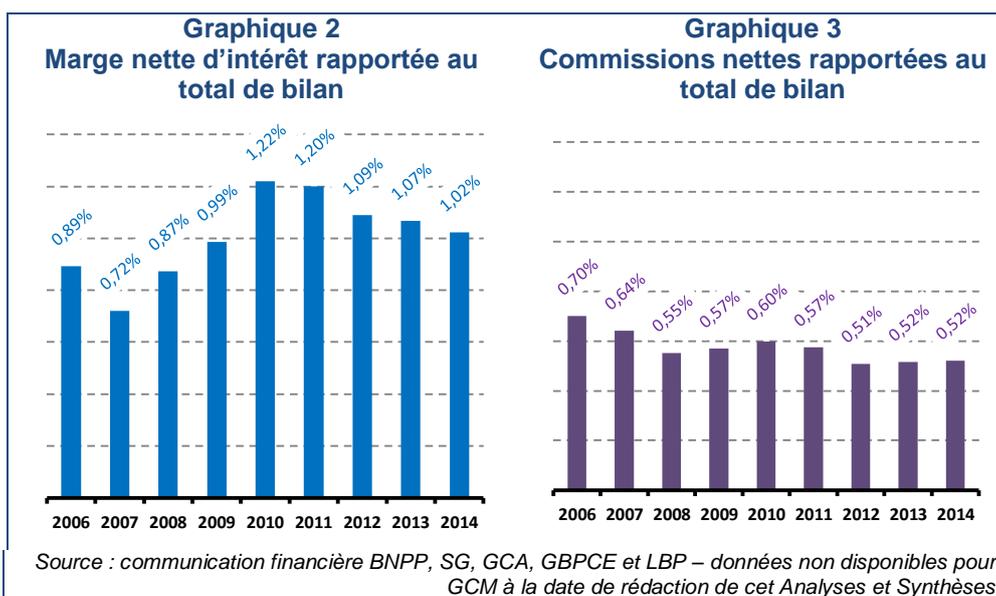
⁹ Le plafonnement des commissions d'intervention a été introduit dans la « loi de séparation et de régulation des activités bancaires » du 26 juillet 2013 et par le décret 2013-931 du 17 octobre 2013 relatif au « plafonnement des commissions d'intervention », applicables depuis le 1^{er} janvier 2014.

À savoir : Rachats de crédits externes et remboursements anticipés¹⁰

Dans un contexte de baisse du niveau général des taux d'intérêt sur les titres d'État, notamment à long terme, les taux des crédits à l'habitat s'inscrivent également en repli marqué, atteignant des niveaux inédits. Ces évolutions nourrissent les rachats de crédits externes et les renégociations internes. Après avoir atteint un niveau record début 2014 (près de 28 milliards d'euros en flux annuel en février) suivi d'un relatif tassement, les rachats de crédits externes ont enregistré de nouveau une forte progression depuis la fin de l'année 2014. En flux mensuels, les rachats de crédits externes ont ainsi représenté 4,1 milliards d'euros en mars 2015 et une part de la production jamais atteinte depuis début 2010 (près de 32 %).

Malgré ces développements, la marge nette d'intérêt sur les opérations avec les particuliers est restée stable, à un niveau plutôt élevé, compensé par la baisse du coût de la ressource au bilan des banques (financement de marché mais aussi dépôts à vue et dépôts réglementés). Par ailleurs, à court terme, les importants volumes de rachats et de renégociations ont un effet positif sur la rentabilité des activités de banque de détail en France compte tenu du surcroît transitoire de revenus engendrés via les commissions (pénalités de remboursement anticipé, etc.).

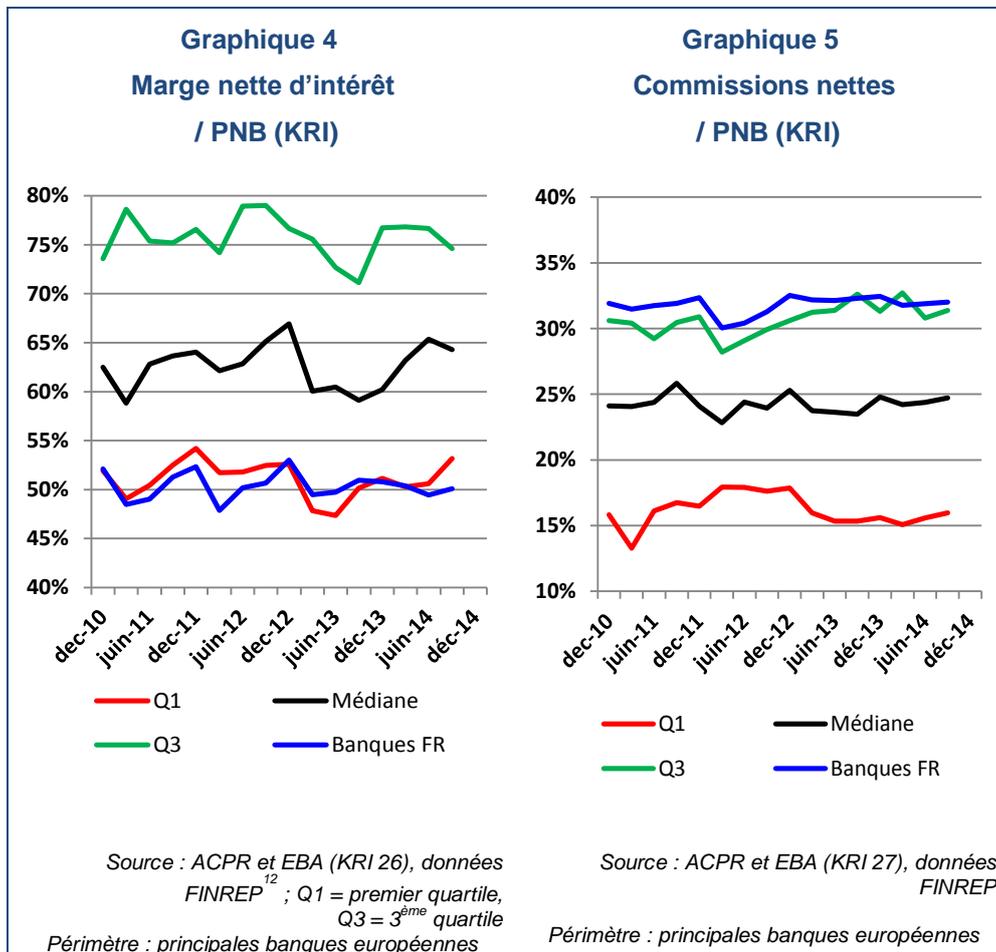
Il n'en reste pas moins qu'à plus long terme, ces évolutions suscitent des inquiétudes quant à la rentabilité future des banques, les crédits à l'habitat représentant une part importante des crédits à la clientèle.



L'examen des *Key Risk Indicators* publiés par l'EBA¹¹ fait ressortir que les grandes banques françaises tirent comparativement moins de revenus de la marge d'intermédiation que les autres grandes banques européennes (Graphique 4), se situant à nouveau en-deçà du 1^{er} quartile en 2014. Symétriquement, les commissions représentent une part relativement plus élevée de leurs revenus (Graphique 5). Ces deux graphiques font également apparaître que les contributions de ces deux composantes sont extrêmement stables dans le temps et concentrent régulièrement un peu plus de 80 % des revenus nets des banques françaises.

¹⁰ Cf. Analyses et Synthèses sur le Financement de l'habitat en 2014 à paraître prochainement.

¹¹ Cf. European Banking Authority, *Risk Assessment of the European Banking System*, December 2014, European Banking Authority, *Risk Dashboard Q4 2014* et Annexe 1.



1.2.2. Le coefficient d'exploitation reste élevé malgré les efforts de réduction des coûts

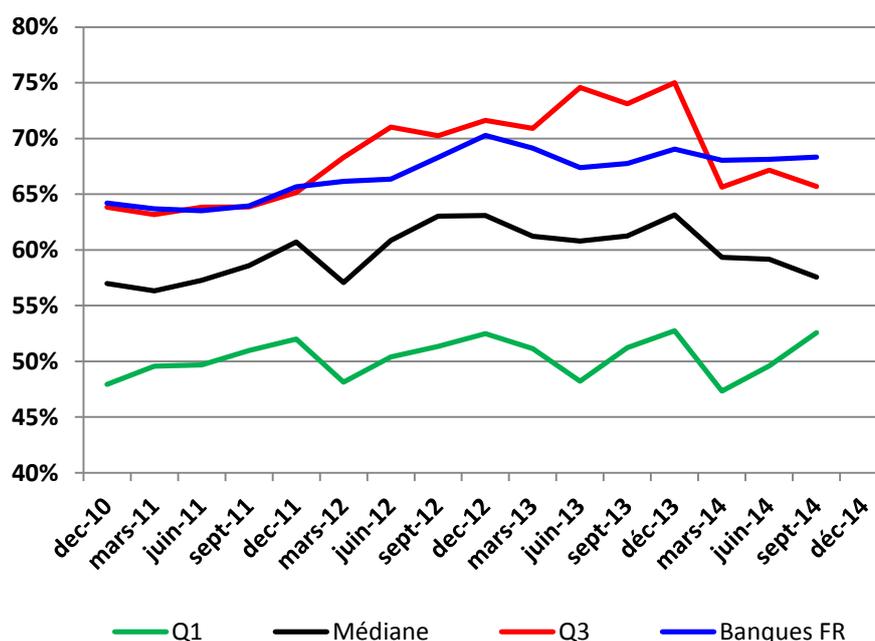
Le coefficient d'exploitation moyen (qui rapporte les frais de gestion au PNB) s'établit à 67,4 % en 2014, en baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente. En neutralisant la réévaluation de la dette propre (cf. supra), il s'établit à 66,7 % en 2014, en hausse de 0,1 point. Les charges d'exploitation ont augmenté de 1,0 % entre 2013 et 2014, après une baisse de 0,8 % entre 2012 et 2013.

Les banques françaises présentent un coefficient d'exploitation relativement plus élevé en comparaison avec ceux des autres grandes banques européennes¹³ (Graphique 6).

¹² FINREP désigne le bilan consolidé remis par les groupes bancaires à des fins de reporting réglementaire à l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution. Tout en étant voisin (il couvre notamment toutes les zones géographiques), il diffère du bilan comptable établi conformément aux normes IFRS dans la mesure où le périmètre de consolidation prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable. Notamment, dans le périmètre de consolidation prudentiel, les filiales d'assurance sont mises en équivalence, quel que soit le degré de détention ; par ailleurs, les opérations de cessions d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert du risque...

¹³ Dans le graphique, le niveau du troisième quartile diminue fortement. Cela est dû à l'élargissement de l'échantillon EBA avec des établissements de petite taille, dont le coefficient d'exploitation est souvent plus faible que pour les grandes banques.

Graphique 6
Coefficient d'exploitation des principales banques européennes
(KRI)



Source : ACPR et EBA (KRI 24), données FINREP - Périmètre : principales banques européennes

Les coefficients d'exploitation de ce graphique sont calculés à partir des états de reporting réglementaire FINREP, qui servent de base au calcul des Key Risk Indicators de l'EBA. Ils présentent de légers écarts par rapport aux coefficients d'exploitation issus de la communication financière des groupes, qui proviennent notamment des différences de traitement de certaines filiales, consolidées quelle que soit leur activité pour les comptes publiés et mises en équivalence pour FINREP dès lors que leur activité ne se situe pas dans le prolongement de l'activité bancaire.

Comme dans la plupart des banques européennes, des programmes de réduction des coûts sont actuellement mis en œuvre par les grandes banques françaises¹⁴ avec cependant des bénéfices progressifs sur le coefficient d'exploitation et amoindris dans l'immédiat par les coûts transitoires accompagnant ces mesures.

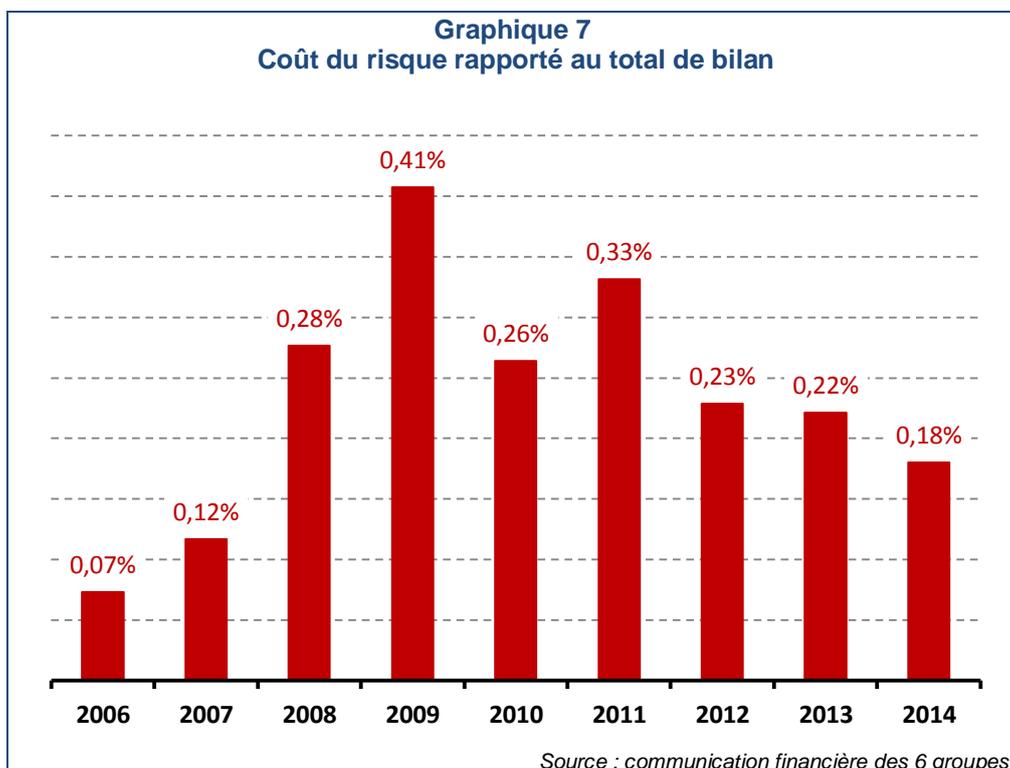
- Dans le cadre de son plan intitulé « Simple & Efficient », BNP Paribas indique fin 2014 avoir réalisé des économies de coûts récurrentes cumulées de 1760 millions d'euros avec parallèlement des coûts de transformation de 717 millions en 2014. La cible de ce plan est de 2,6 milliards à l'horizon 2016.
- Les économies de coûts récurrentes cumulées s'élèvent fin 2014 à 725 millions d'euros pour le programme établi par Société Générale visant un montant de 900 millions fin 2015. Ce plan s'accompagne de coûts de transformation de l'ordre de 600 millions répartis sur trois ans (221 millions constatés sur l'exercice 2013, 150 millions sur l'exercice 2014).
- le programme baptisé « MUST » par le Groupe Crédit Agricole a généré des économies de charges de 178 millions d'euros en 2014 pour un objectif de 650 millions fin 2016.
- Le groupe BPCE vise un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % contre 69 % dans son plan stratégique 2014-2017 « Grandir autrement » ; 218 millions d'euros de synergies de coûts ont été dégagées en 2014 pour un objectif à terme de 900 millions.

¹⁴ Cf. Analyses et Synthèses n°29 – la situation des banques françaises à fin 2013

1.2.3. La baisse du coût du risque se poursuit

Le coût du risque¹⁵ atteint 12,6 milliards d'euros en 2014, en retrait de 17,8% par rapport aux niveaux de 15,7 milliards comptabilisés pour l'exercice 2013 et 16,1 milliards en 2012.

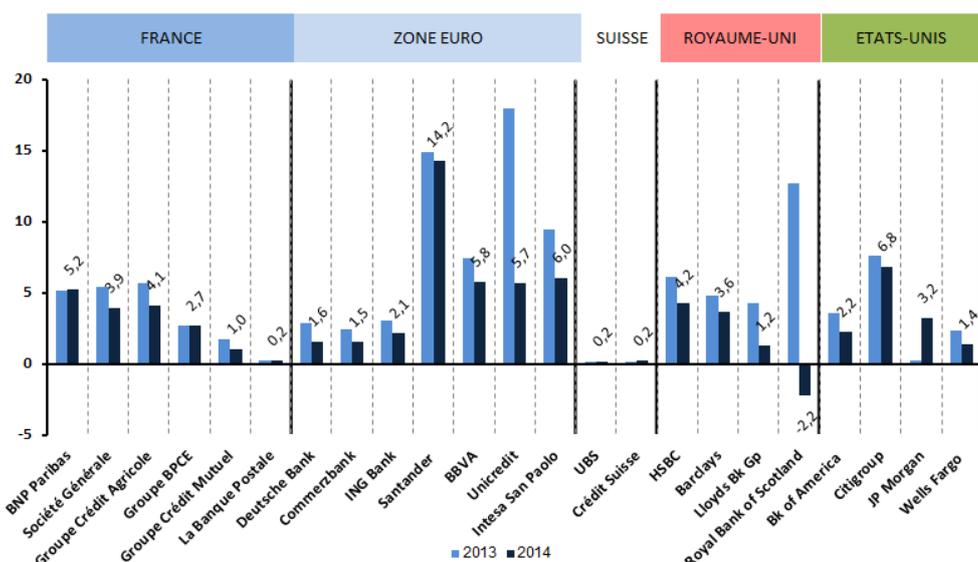
S'établissant à 0,18 % du total de bilan moyen 2014, le coût du risque s'éloigne des pics observés en 2009, année marquée par une importante récession dans de nombreux pays, et 2011, année de la crise des dettes souveraines européennes et revient peu à peu au niveau constaté avant-crise (Graphique 7).



La baisse du coût du risque (Graphique 8) est plus forte, en valeur absolue, pour les grandes banques de la zone euro dans leur ensemble, passant de 78,9 milliards à 54,1 milliards, soit un repli de 31%. Cette diminution est particulièrement visible pour les banques italiennes, pour lesquelles le coût du risque a été ramené en 2014 à 11,7 milliards après les fortes dépréciations enregistrées en 2013 à hauteur de 27 milliards. L'évolution est plus lente en ce qui concerne les deux grandes banques espagnoles (-9 %, avec un coût du risque de 20,4 milliards en 2014). Hors zone euro, le coût du risque s'inscrit en fort recul également pour les grandes banques britanniques, l'une d'entre elles comptabilisant des reprises nettes de provisions. S'agissant des grandes banques américaines, après plusieurs exercices de baisse, le coût du risque est désormais stable, avec des provisions du même ordre qu'au cours de l'année précédente.

¹⁵ Le coût du risque comprend les dotations nettes des reprises de provisions au titre du risque de crédit sur les prêts et créances, au titre des engagements de financement et de garantie et les titres à revenu fixe, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties.

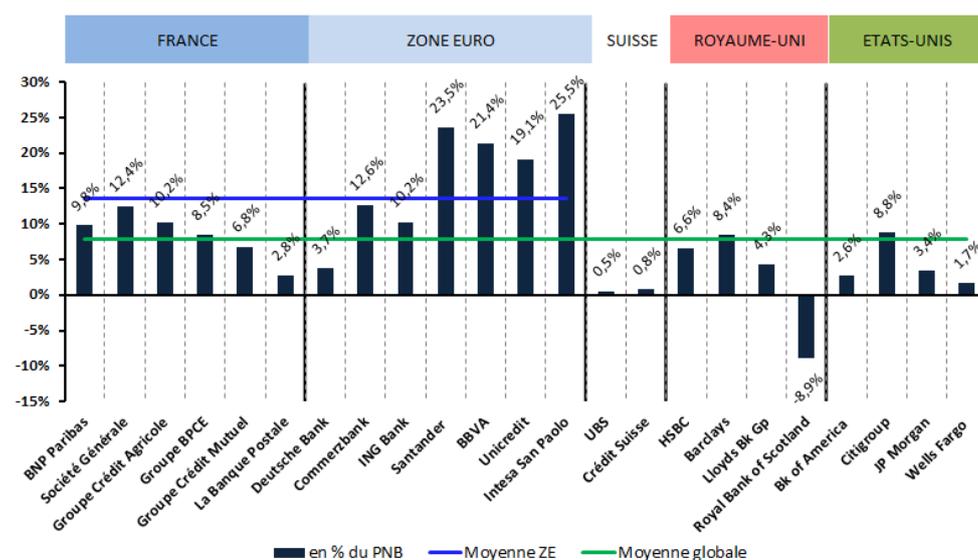
Graphique 8
Coût du risque pour un échantillon de banques internationales
 (en milliards, devise d'origine)



Source : SNL

Rapporté au PNB, le coût du risque des grandes banques françaises est désormais inférieur à 10%. Il se situe à 9,6 % en 2014, contre 11,2 % en 2013, en-dessous du niveau constaté pour les grandes banques de la zone euro (13,7 % en 2014, après 20,2 % en 2013), s'expliquant par le poids encore élevé des provisions des banques italiennes et espagnoles. Le faible provisionnement observé pour les banques britanniques et américaines au cours de 2014 contribue au net fléchissement du ratio coût du risque / PNB (Graphique 9) de l'ensemble des banques internationales (7,9 % en 2014, 11,3 % en 2013).

Graphique 9
Coût du risque rapporté au PNB pour un échantillon de banques internationales



Source : SNL et calculs ACPR

1.2.4. Un résultat net en hausse hors éléments exceptionnels

Les six grandes banques françaises ont dégagé un résultat d'exploitation (défini comme le PNB diminué des frais de gestion et du coût du risque) qui passe de 27,9 milliards d'euros en 2013 à 32,1 milliards en 2014, soit une hausse de 15,3 %. La légère progression du PNB (+2,4 milliards) et surtout le repli du coût du risque (- 2,7 milliards) ont contribué positivement au résultat, dépassant la hausse des charges d'exploitation (+0,9 milliard).

Cependant, le résultat net avant impôt des six principaux groupes bancaires français recule de 9 % par rapport à 2013, à 26,1 milliards d'euros, conséquence de l'enregistrement des éléments exceptionnels significatifs touchant BNPP, au cours du premier semestre 2014¹⁶.

La charge d'impôts augmente en outre de 14,4 % entre 2013 et 2014, du fait notamment de la non-déductibilité de la taxe sur le risque systémique et de l'augmentation (de 5 % à 10,7 %) de la contribution exceptionnelle sur l'impôt¹⁷, portant sur les exercices 2013 et 2014.

Cela se traduit au final par une contraction du résultat net des six groupes français, revenant de 19,9 milliards d'euros en 2013 à 15,9 milliards en 2014 (-20,2 %). Hors ces éléments exceptionnels¹⁸, le résultat net global s'établirait en 2014 à 21,9 milliards, soit une hausse de 5,8 % par rapport à 2013. Le résultat net part du groupe passerait à 20,3 milliards en 2014, contre 18,8 milliards en 2013, soit une hausse de 7,9 %.

Les dividendes que les grands groupes cotés¹⁹ envisagent de distribuer au titre de l'exercice 2014 devraient atteindre un montant de 4,8 milliards d'euros, en hausse par rapport aux montants distribués au titre des exercices précédents (4,0 milliards en 2013, 2,5 milliards en 2012), illustrant à la fois le renforcement en bonne partie accompli de leur situation de solvabilité et la volonté affichée des banques d'offrir une meilleure rémunération à leurs actionnaires.

Les résultats nets des autres grandes banques internationales évoluent diversement : les grandes banques de la zone euro connaissent une amélioration importante, leurs résultats passant de 18,1 milliards d'euros en 2013 à 44,8 milliards en 2014, principalement sous l'effet des bénéfices à nouveau positifs des banques italiennes. De nettes améliorations sont également observées pour certaines des banques britanniques. Les banques suisses conservent quant à elles un niveau de profits similaire en 2014. Les bénéfices des banques américaines sont globalement en baisse de 12% à 57,7 milliards de dollars, évoluant diversement et impactés également par des éléments exceptionnels tels que des règlements de litiges. (Graphique 10).

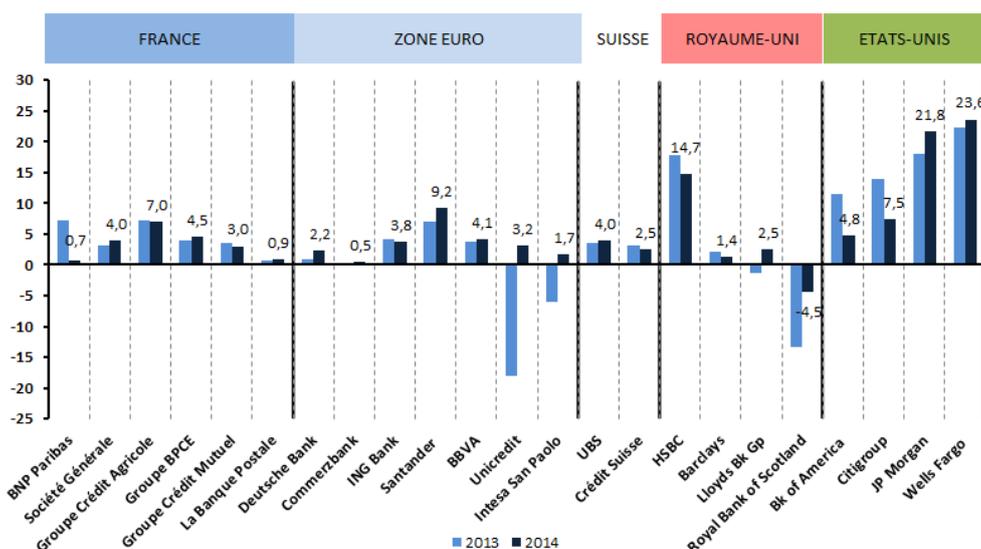
¹⁶ Dans le cadre de l'accord conclu avec les institutions américaines le 30 juin 2014, BNP Paribas a payé une amende de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros), à la suite des conclusions de l'enquête portant sur des transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis (OFAC) ; une partie du risque ayant été provisionnée pour 800 millions d'euros en 2013, une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros a été enregistrée dans les comptes du deuxième trimestre 2014, complétée par une charge supplémentaire de 250 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2014, au titre de la mise en place d'un plan de remédiation.

¹⁷ Cette contribution est due au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2011 et jusqu'au 30 décembre 2015. De 5 % sur l'exercice 2012, elle portait ainsi le taux de l'impôt sur les sociétés en 2012 à 36,10 % ; augmentée à 10,7%, elle porte le taux de l'IS à 38% sur les exercices 2013 et 2014.

¹⁸ Les calculs prennent en compte l'amende de BNP Paribas. D'autres éléments exceptionnels sont principalement : pour SG la dépréciation de l'écart d'acquisition sur les activités en Russie de SG (525 millions d'euros) et l'arrêt des activités de crédit à la consommation au Brésil (200 millions d'euros) ; la dépréciation de la participation de GCA dans Banco Espirito Santo (708 millions d'euros).

¹⁹ BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole SA, Natixis.

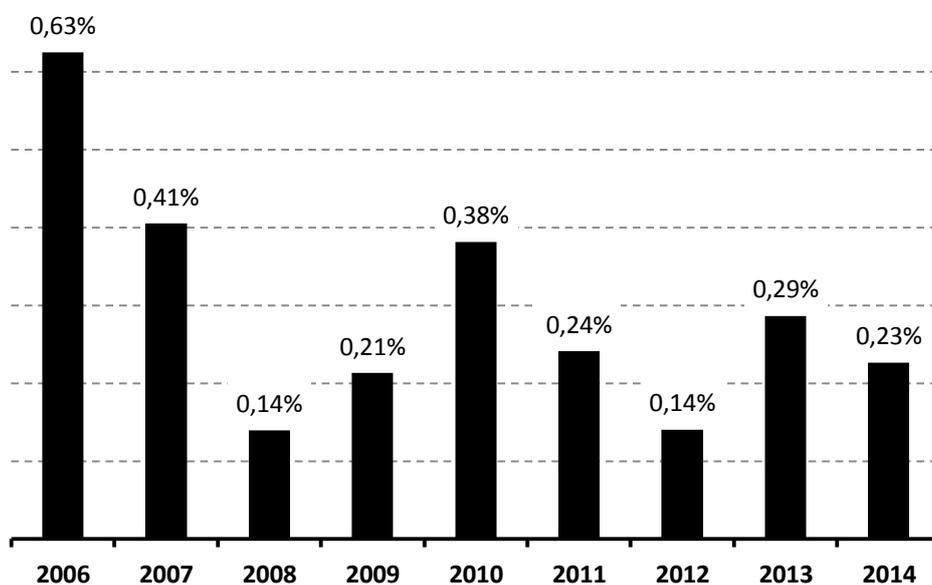
Graphique 10
Résultats nets pour un échantillon de banques internationales
 (en milliards, devise d'origine)



Source : SNL

Le résultat net des banques françaises rapporté à leur total de bilan moyen²⁰ est en recul de 0,29% en 2013 à 0,23 % en 2014 (Graphique 11). Hors éléments exceptionnels, il s'établit à 0,32%, en augmentation.

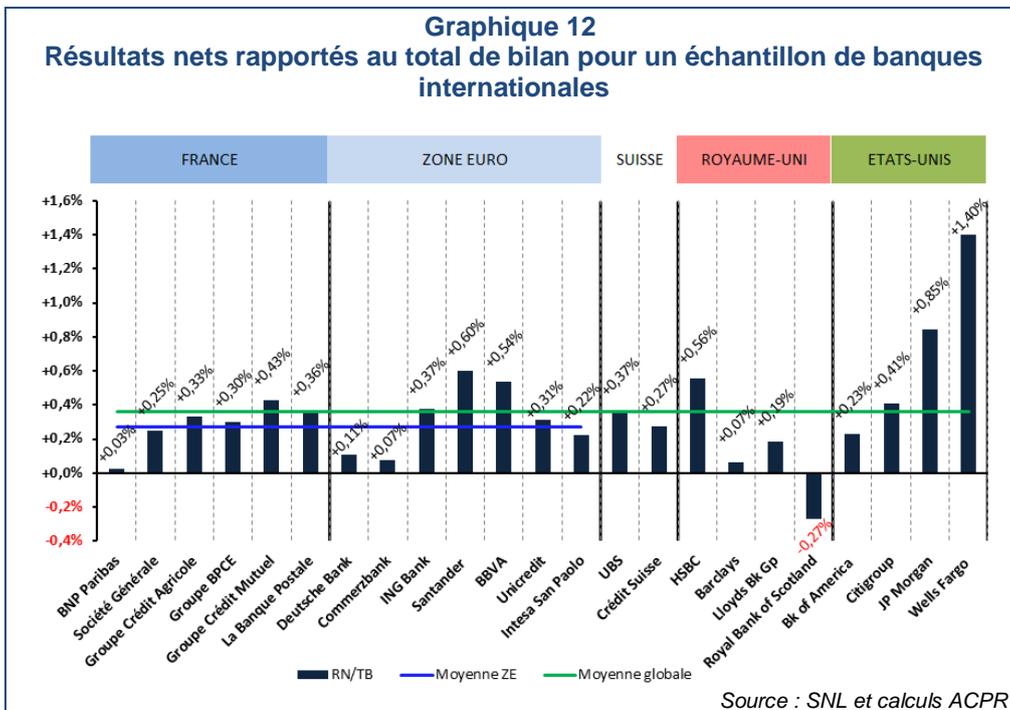
Graphique 11
Résultat net rapporté au total de bilan (Return on Assets)



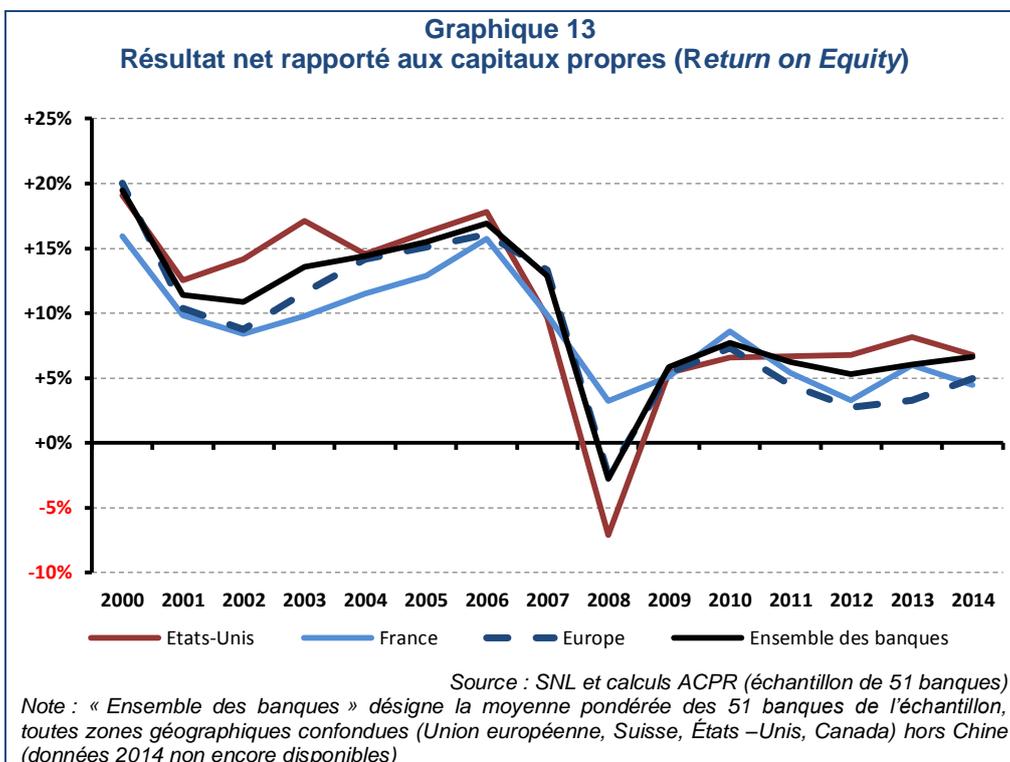
Source : communication financière des 6 groupes

Les banques françaises affichent en 2014 un rendement des actifs inférieur à la moyenne des banques de la zone euro, qui est de 0,27 %, ainsi qu'à la moyenne globale, qui se situe à 0,36 %. Bien que la comparabilité des données soit limitée par les différences de normes (IFRS vs US GAAP), le rendement moyen des actifs des quatre grandes banques américaines s'élève à 0,70 % en 2014 (Graphique 12).

²⁰ À noter, dans les graphiques et les comparaisons internationales qui suivent, les ratios ont été établis sur la base du résultat net statutaire (disponible dans la base SNL), et non du résultat net « normalisé » communiqué par les banques françaises, qui est environ 1,4 fois supérieur.



Enfin, rapporté aux capitaux propres, le résultat net des banques françaises cède quelques points (Graphique 13) : le ratio se situe à 4,5 % pour 2014 (-1,5 point par rapport à 2013), ce qui le rapproche du ratio des banques européennes (4,9 % en 2014, contre 3,3 % en 2013). Hors éléments exceptionnels, le ratio des banques françaises s'élèverait à 6,2%, tout en demeurant légèrement en-deçà de la moyenne mondiale (6,6 %) ou du ratio des banques américaines (6,8 %).



De façon générale, on peut observer que l'amélioration des niveaux de solvabilité (cf. infra), couplée à des résultats plus mesurés, maintient les ROE à des niveaux significativement inférieurs par rapport à la situation d'avant crise.

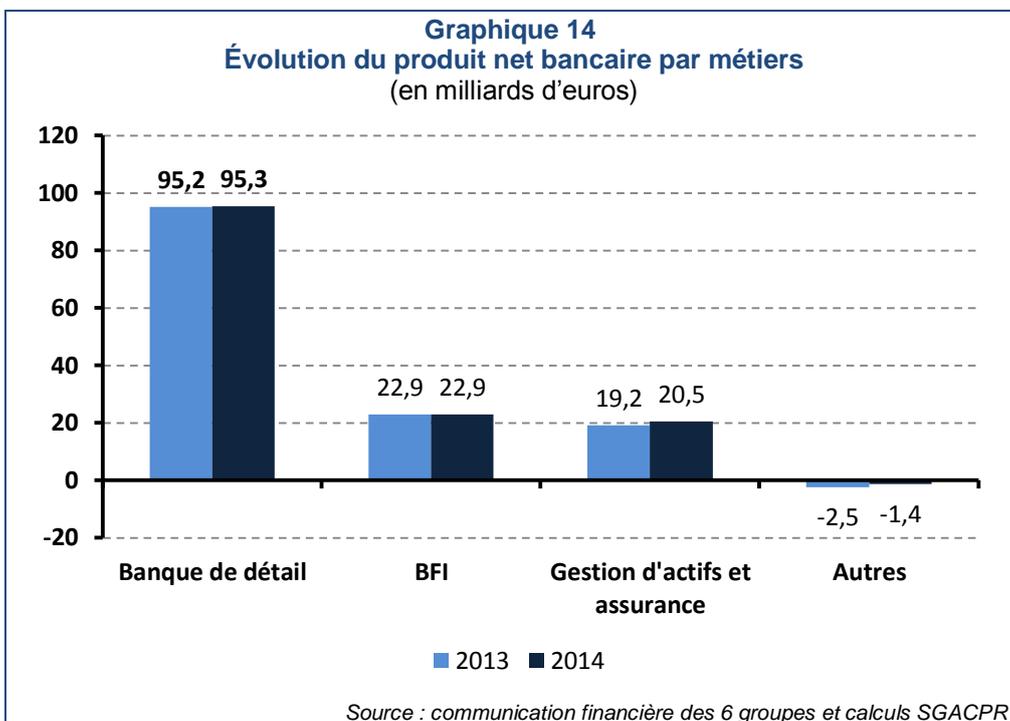
1.3. Les résultats augmentent modérément dans l'ensemble des métiers

À savoir : Analyse par lignes de métier

Dans le cadre de la présentation de leurs comptes consolidés, les grands groupes bancaires publient des informations financières par grandes lignes de métier (banque de détail, banque de financement et d'investissement (BFI) et gestion d'actifs principalement).

Toutefois, cette information, basée sur la structure interne de chaque groupe, se révèle très hétérogène²¹. Afin d'assurer une présentation homogène, certains retraitements ont été effectués. Les chiffres présentés dans les graphiques peuvent donc différer de ceux publiés par les banques pour les lignes métiers concernées. À titre d'exemple, les activités d'assurance ont été regroupées avec la Gestion d'actifs pour l'ensemble des groupes alors que leur classement peut varier selon la présentation des comptes des différents établissements (banque de détail pour certains, gestion d'actifs ou de l'épargne pour d'autres).

Les revenus de la banque de détail ainsi que ceux de la banque de financement et d'investissement sont en croissance très faible (Graphique 14) tandis que le PNB de la gestion d'actifs et de l'assurance affiche une augmentation notable (+6,6 %).



Face à un environnement de taux bas, susceptible de durer et qui affecte plutôt les métiers historiques (en particulier la banque de détail), les établissements de crédit tendent à développer la gestion d'actifs et l'assurance comme en témoigne la part des activités de gestion d'actifs/assurance croissante d'année en année, s'élevant à 14,9 % du PNB en 2014, contre 14,2 % en 2013 (Tableau 2).

²¹ Le cadre comptable permet aux établissements de présenter le découpage des activités par segment de manière souple. Les périmètres d'activité sont propres à chaque établissement selon son histoire et ses procédures. Ainsi, les trois grandes lignes de métier publiées dans les documents de référence des banques ne recouvrent pas tout à fait des périmètres identiques.

Tableau 2
Évolution du PNB par grandes lignes de métier depuis 2010

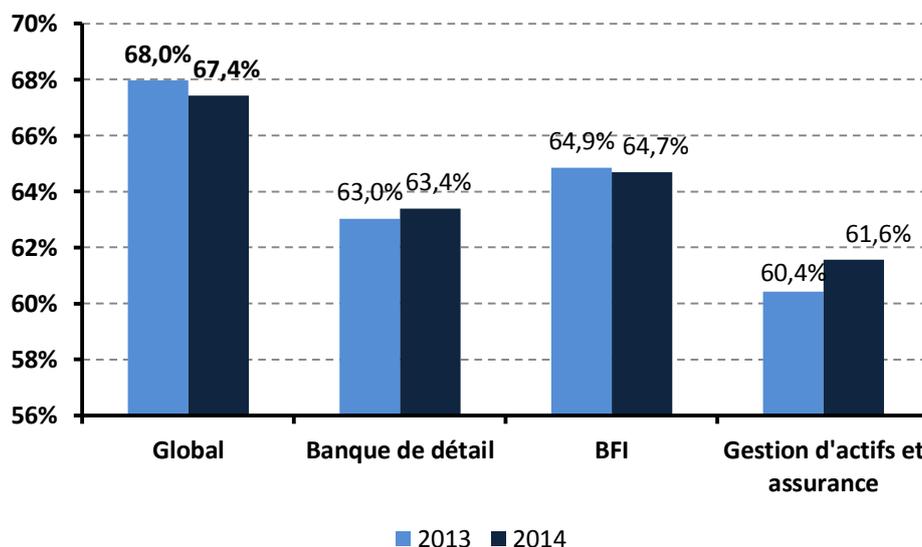
	2010	2011	2012	2013	2014
Banque de financement et d'investissement	20,2%	17,3%	17,4%	16,9%	16,7%
Banque de détail en France	41,6%	42,5%	45,0%	46,5%	46,1%
Banque de détail à l'étranger	12,7%	13,4%	15,5%	14,7%	14,3%
Financements spécialisés	10,5%	10,6%	10,3%	10,0%	9,0%
Gestion actifs et assurances	12,2%	12,6%	14,1%	14,2%	14,9%
Autres	2,8%	4,1%	-2,9%	-2,3%	-1,0%

Source : communication financière des 6 groupes

Note : Le solde (« Autres ») correspond aux activités qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, telles que les revenus liés aux variations du risque de crédit propre, la centralisation de financements intra-groupe ou la détention de participations

Après s'être amélioré nettement l'an dernier, le coefficient d'exploitation dans la banque de détail se détériore légèrement, passant de 63,0 % en 2013 à 63,4 % en 2014. De même, celui du pôle Gestion d'actifs et assurance ressort en augmentation. Le coefficient d'exploitation de la banque de financement et d'investissement continue de s'améliorer, mais dans une faible mesure, revenant de 64,9 % à 64,7 % (Graphique 15).

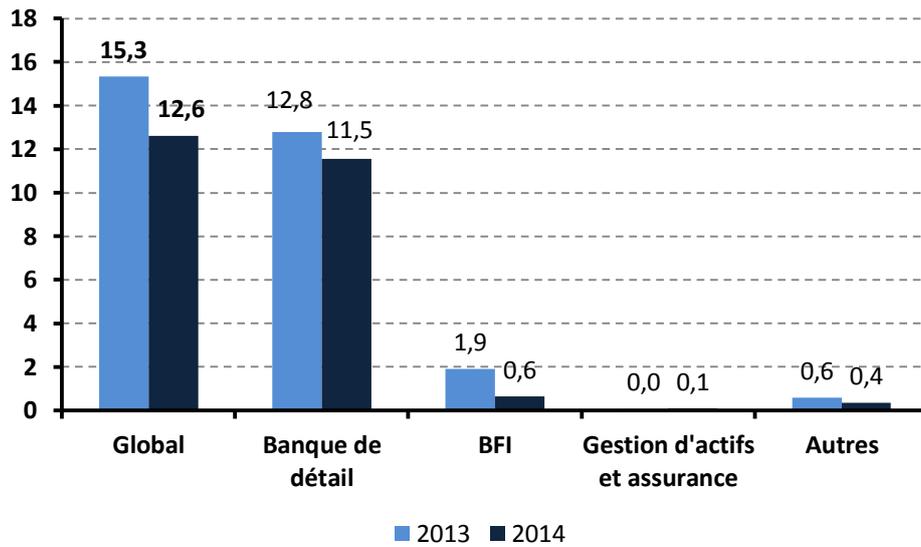
Graphique 15
Coefficient d'exploitation par ligne de métier



Source : communication financière des 6 groupes et calculs SGACPR

Assez stable depuis 2010, le coût du risque de la banque de financement et d'investissement enregistre un repli notable en 2014, pour ne plus représenter que 2,8 % du PNB avec 0,6 milliard d'euros. Le coût du risque de la banque de détail poursuit la trajectoire progressivement descendante entamée depuis plusieurs exercices, revenant d'une charge de 13,6 % du PNB en 2013 à une charge de 12,1 % en 2014, la baisse provenant essentiellement de la banque de détail en France et des financements spécialisés (Graphique 16).

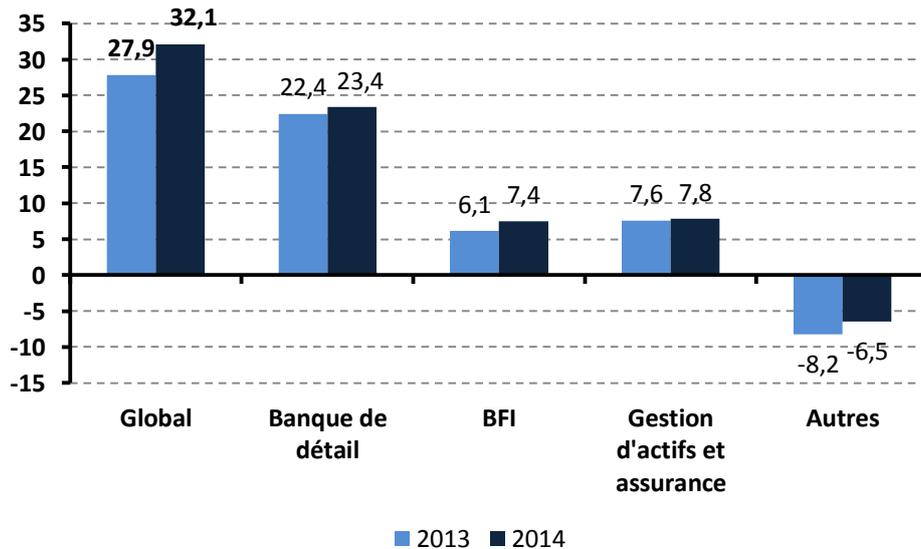
Graphique 16
Coût du risque par ligne de métier
 (en milliards d'euros)



Source : communication financière des 6 groupes

La banque de détail contribue majoritairement (61 %) aux excédents d'exploitation (Graphique 17) répartis dans les lignes de métier, qui ont augmenté de 36,1 milliards d'euros en 2013 à 38,6 milliards en 2014. Le résultat d'exploitation de la banque de détail évolue faiblement à la hausse (+4,2 %) ainsi que celui du pôle gestion d'actifs et assurance (+3,3 %) alors que celui de la banque de financement et d'investissement affiche la plus vive progression en valeur relative comme absolue (+21,3 %). Les activités « autres » - qui n'ont pu être affectées aux lignes-métiers identifiées - continuent pour leur part de dégager un déficit important, mais en baisse par rapport à 2013.

Graphique 17
Résultat d'exploitation par ligne de métier
 (en milliards d'euros)



Source : communication financière des 6 groupes

1.3.1. La banque de détail et les financements spécialisés

Le PNB de la Banque de détail et des financements spécialisés (Tableau 3) n'a pas connu d'évolution importante, s'élevant à 95,3 milliards d'euros, soit un niveau stable entre 2013 et 2014. En dépit de la maîtrise des frais de gestion, qui a permis au coefficient d'exploitation de se maintenir à 60,4 %, et malgré la baisse du coût du risque (-9,8 %), le résultat avant impôt s'est replié de 3,1 %, sous l'effet d'éléments exceptionnels.

- Dans la **Banque de détail en France** les revenus s'établissent en léger retrait de 0,4 % entre 2013 et 2014, reflétant une conjoncture peu porteuse, une demande de crédits contenue couplée à des marges d'intérêt contraintes dans un environnement de taux bas. Les grandes banques françaises ont aussi enregistré des provisions au titre des PEL²² avec des montants pouvant être significatifs (de l'ordre de 1 % à 1,5 % du PNB). Les frais de gestion augmentent globalement de 1,2 % entre 2013 et 2014, mais le reflux marqué du coût du risque (-12 %) a permis de limiter la dégradation du résultat avant impôt à 0,7 %.
- L'activité de la **Banque de détail à l'international** se stabilise entre 2013 et 2014 ; en dépit du repli de 1 % des frais de gestion sous l'effet de la poursuite des restructurations, ce qui permet une amélioration du coefficient d'exploitation de 0,5 point à 62,3 %, avec un coût du risque globalement stable avec des évolutions différentes entre les banques selon leurs implantations géographiques respectives, le résultat avant impôt est sévèrement affecté par l'enregistrement d'éléments exceptionnels (-39,7 % entre 2013 et 2014). SG a ainsi déprécié l'écart d'acquisition sur ses activités en Russie (525 millions d'euros au 1er trimestre) et pâti du coût de l'arrêt de ses activités de crédit à la consommation au Brésil (200 millions au 4^{ème} trimestre) ; GCA a déprécié sa participation dans Banco Espírito Santo (BES) à hauteur de 708 millions au 2^{ème} trimestre 2014.
- Dans un contexte de hausse des revenus (+3,3 %) et des frais de gestion de (+3,3 %), la progression du résultat avant impôt des **Financements spécialisés** (+30,4 %) provient aussi de la baisse du coût du risque (-18,8 %). La hausse des revenus est particulièrement importante pour BNPP (+9,1 %) tirée en partie du rachat de la totalité du capital de Laser auprès des Galeries Lafayette.

Tableau 3
Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés
(en milliards d'euros)

	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
		Var.		Var.		Var.		Var.
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PNB	63,3	-0,4%	19,6	-0,1%	12,4	+3,3%	95,3	+0,1%
Frais de gestion	41,5	+1,2%	12,2	-1,0%	6,7	+3,3%	60,4	+1,0%
Coefficient d'exploitation	65,6%	+1,1 pts	62,3%	-0,5 pts	53,7%	+0,0 pts	63,4%	+0,6 pts
RBE	21,8	-3,5%	7,4	+1,3%	5,7	+3,2%	34,9	-1,4%
Coût du risque	4,9	-12,0%	4,1	-0,0%	2,6	-18,8%	11,5	-9,8%
Autres produits et charges	0,1	-4,7%	-1,2	n.s.	0,2	+11,8%	-0,8	n.s.
Résultat avant impôt	17,0	-0,7%	2,1	-39,7%	3,4	+30,4%	22,5	-3,1%

Source : communication financière – Calculs SGACPR

²² Calculés et modélisés, les engagements futurs relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée ; lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats souscrits au titre du plan d'épargne-logement traduit une situation potentiellement défavorable pour l'établissement, une provision est constituée.

1.3.2. La banque de financement et d'investissement

Entre 2013 et 2014, les revenus de la Banque de financement et d'investissement ont augmenté de 0,1 %. Une dégradation des revenus continue à être observée pour la banque d'investissement (-1,9 %) mais est compensée par des revenus à nouveau en progression sur la banque de financement (+6,5 %). En 2013, les revenus de ces deux activités avaient respectivement connu un recul de - 7,4 % et - 1,6 % (Tableau 4).

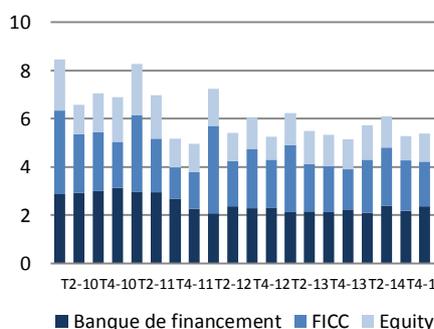
Plus spécifiquement, les activités de taux, de change et matières premières, qui représentent la majorité des revenus de la banque d'investissement (63 %), ont connu une meilleure dynamique en 2014 (+3 %) après avoir été déprimés en 2013 (-17 %). Les revenus actions ont connu un exercice plus mitigé en 2014 (-1,7 %), après une hausse de 4 % en 2013 (Graphique 18).

La très légère diminution des frais de gestion en 2014 (-0,2 %) et surtout le repli significatif du coût du risque de 1,9 milliard d'euros à fin 2013 à 0,6 milliard à fin 2014 (-66,6 %) permettent au résultat avant impôt de progresser significativement (+22,5 %).

Tableau 4 Principaux agrégats du pôle BFI (en milliards d'euros)		
	2014	Var. 2013
PNB	22,9	+0,1%
* dont banque de financement	9,1	+6,5%
* dont banque d'investissement	13,0	-1,9%
Frais de gestion	14,8	-0,2%
Coefficient d'exploitation	64,7%	-0,2 pts
RBE	8,1	+0,6%
CR	0,6	-66,6%
Autres produits et charges	0,3	+70,1%
Résultat avant impôt	7,7	+22,5%

Source : communication financière – Calculs SGACPR

Graphique 18
Décomposition du PNB de la BFI
(en milliards d'euros)



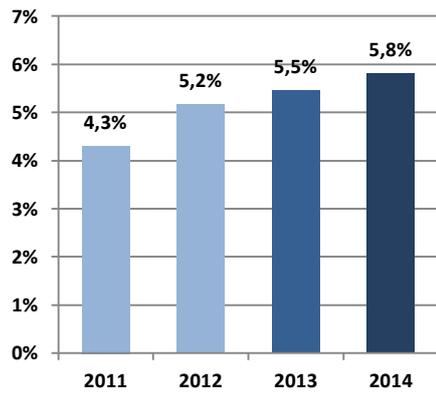
1.3.3. L'assurance et la gestion d'actifs

Au cours de l'année 2014, les activités « Assurance »²³ ont été bien orientées, de même que la gestion d'actifs qui a bénéficié de l'évolution favorable des marchés d'actions et de taux. Le PNB de cette ligne de métier s'est inscrit en hausse de 6,6 % et, en dépit de la croissance des frais de gestion liée à une activité dynamique notamment à l'international (+8,6 %), le résultat avant impôt a progressé de 5,9 %.

L'activité d'assurance des grandes banques françaises (qui, dans le reste de cet article, est intégrée dans le pôle Gestion d'actifs) représente en effet une part croissante de leurs revenus, s'établissant à 5,8 % du PNB en 2014 pour les six banques (Graphique 19), avec un coefficient d'exploitation particulièrement bas, de 39,7 % en 2014. La contribution des activités d'assurance au résultat d'exploitation total est par conséquent élevée, à 5,0 milliards d'euros en 2014, en hausse de 5 %. Son poids relatif recule cependant compte tenu de l'augmentation plus forte du résultat d'exploitation total (+16,2 %) en 2014 (Graphique 20).

²³ Voir Analyses et Synthèses « Situation d'un échantillon de groupes d'assurance actifs en France à fin 2014 ».

Graphique 19
Part de l'assurance dans le PNB
pour les 6 banques



Graphique 20
Part de l'assurance dans le résultat
d'exploitation
(hors GBPCE en 2011 et 2012)



Source : communication financière

2. L'évolution des bilans et de la solvabilité²⁴

2.1. Un total bilan agrégé des 5 groupes en hausse de 8%

Après une baisse de 7,5 % entre 2012 et 2013, le total du bilan agrégé des 5 groupes bancaires a augmenté de 8 % entre 2013 et 2014 (Tableau 5). La mise en œuvre des règles CRR/CRD IV, dont certaines sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014, ainsi que l'anticipation des résultats de l'exercice d'évaluation des actifs (*Asset Quality Review* - AQR) ont amené quelques ajustements de la structure des bilans des banques françaises.

À l'actif, si l'évolution la plus marquante en pourcentage est la hausse des « Placements détenus jusqu'à leur échéance » (+22 milliards d'euros soit +94 %), la hausse la plus significative en valeur absolue est celle des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » (+235 milliards soit +16%). Ces faits marquants illustrent notamment l'augmentation des titres souverains dans les bilans bancaires, renforçant le coussin de liquidités dans le cadre de la transition vers les nouvelles règles prudentielles (cf. partie 3.5.2, ratio du LCR). Par ailleurs, cette hausse est aussi observée sur les « Actifs financiers disponibles à la vente, qui augmentent de 61 milliards (soit 17%), à l'inverse des « Actifs financiers désignés à la juste valeur du compte de résultat » qui baissent de 14 milliards (soit -12%). Contrairement aux activités de placement, les activités de financement à l'économie accusent un léger recul. En effet, les concours à destination des Ménages sont en baisse sur la période (-54 milliards soit -3.7 %), et ceux des « Entreprises non financières » affichent une stabilité après la baisse observée sur les deux derniers exercices (+5 milliards soit +0,5% en 2014 après -2,1 % en 2013 et -5,1 % en 2012). À noter toutefois que les « Autres Prêts et créances²⁵ » augmentent significativement après le recul de l'exercice précédent (+115 milliards soit +22% en 2014 après -10% en 2013).

Enfin, la trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales ont continué de croître, à un rythme demeurant soutenu (+49 milliards d'euros soit +14% en 2014, après +8 % en 2013), signe que les banques poursuivent leurs efforts pour se conformer au LCR, et le poste « Dérivés de couverture » augmente de 33 milliards (soit +55 %).

Au passif, à l'exception des postes « Autres passifs » et « Dépôts d'établissements de crédit » qui baissent significativement (respectivement de 23,4 % et de 22,6 %), les autres postes sont en croissance sur l'exercice 2014. L'évolution la plus marquante est celle des « Dépôts banques centrales » (+107 milliards d'euros, avec une contribution de 1,8 point à la croissance du total bilan, qui s'explique principalement par le pilotage de la liquidité de fin d'année de certaines banques. En effet, en vue renforcer leur ratio LCR de fin d'année, certaines banques ont pratiqué une politique de prix très attractive afin d'attirer les dépôts²⁶ des institutionnels tels que les Banques centrales. Le poste « instruments financiers détenus à des fins de transaction » augmente aussi significativement (+21%). À contrario, les dépôts d'établissements de crédit ont continué leur repli avec une variation toujours aussi importante (-23 % contre -21 % un an plus tôt).

²⁴ Sauf mention contraire, le présent chapitre couvre BNPP, SG, GCA, GBPCE et GCM.

²⁵ Incluant les Prêts aux banques centrales, administrations publiques, établissements de crédit et autres entreprises financières.

²⁶ Généralement sur des maturités courtes (inférieures à 1 mois).

Dans le même temps, les banques françaises ont continué d'accroître leurs fonds propres, avec une progression plus importante qu'en 2013 (+8% vs. +4 %), les ratios de solvabilité atteignant désormais des niveaux relativement élevés (cf. infra). Les titres de dettes subordonnées ont aussi fortement progressé en 2014 après la baisse sur l'exercice précédent (respectivement + 11% vs. -9,3 %), illustrant notamment les émissions de dette subordonnée éligible en fonds propres de base (*Additional tier 1*) sur la période. En effet, les émissions de « Contingent convertibles bonds ²⁷ » ou « Cocos » ont atteint 6,2 milliards d'euros sur l'exercice 2014²⁸. Enfin, les provisions ont maintenu une forte progression (+ 8% vs. +9 %), reflétant la hausse des risques juridiques dans les comptes des établissements (cf. infra).

Tableau 5
Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français
(en milliards d'euros)

	2013	2014	Évolution 2014/2013	Contribution à la croissance du total bilan
ACTIF	5 842,7	6 333,0	+8,4%	
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	341,6	390,5	+14,3%	0,84
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 476,1	1 710,2	+15,9%	4,01
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	120,4	106,1	-11,9%	-0,25
Actifs financiers disponibles à la vente	368,5	429,9	+16,7%	1,05
Prêts et créances sur les Entreprises non financières	975,0	980,0	+0,5%	0,09
Prêts et créances sur les ménages	1 483,7	1 429,2	-3,7%	-0,93
Autres prêts et créances	518,2	632,8	+22,1%	1,96
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23,6	45,7	+93,8%	0,38
Dérivés - comptabilité de couverture	60,4	93,4	+54,6%	0,56
Autres actifs	475,1	515,4	+8,5%	0,69
PASSIF (*)	5 842,7	6 333,0	+8,4%	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 266,4	1 527,9	+20,7%	4,48
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	206,0	223,8	+8,6%	0,30
Dérivés - comptabilité de couverture	67,7	96,1	+42,0%	0,49
Dépôts banques centrales	7,7	114,6	+1386,7%	1,83
Dépôts d'établissements de crédit	368,3	285,2	-22,6%	-1,42
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	2 291,0	2 419,6	+5,6%	2,20
Titres de dette (y compris les obligations)	840,6	880,7	+4,8%	0,69
Provisions	28,9	31,1	+7,9%	0,04
Passifs subordonnés	64,8	71,9	+10,9%	0,12
Capitaux propres part du groupe	306,5	330,7	+7,9%	0,41
Autres passifs	394,8	351,4	-11,0%	-0,74

(*) : Dépôts, Titres de dettes et Passifs subordonnés enregistrés au coût amorti.

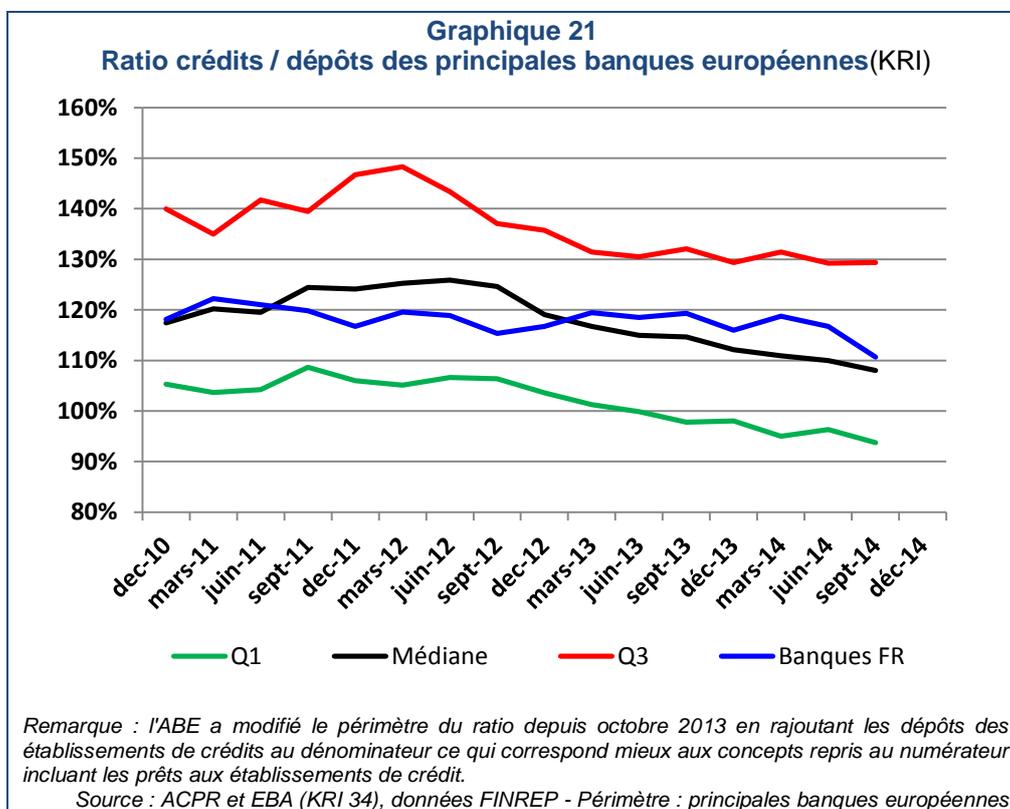
Source : FINREP²⁹ – États FIN1, FIN4 et FIN8. NB : « contribution à la croissance du total bilan », en points de %. Le total des lignes est égal à 8,4%, à la fois pour l'actif, d'une part, et le passif, d'autre part

²⁷ Titres de dettes convertibles en actions en cas de baisse du niveau de solvabilité de la banque en-dessous d'un seuil prédéfini.

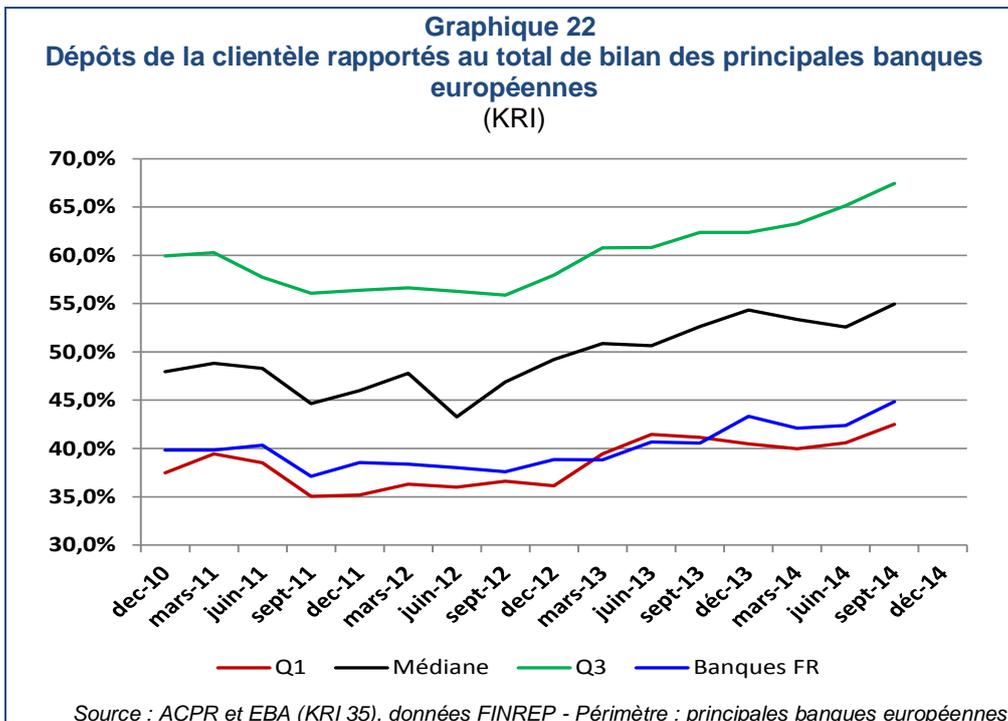
²⁸ Seuls Société Générale et Groupe Crédit Agricole sont concernés sur l'exercice.

²⁹ Comme indiqué dans l'encadré page 29, la structure des données réglementaires a évolué entre 2013 et 2014.

La progression des dépôts (+9,2 % entre décembre 2013 et décembre 2014) à un rythme plus soutenu que celui des crédits (+3,9 % sur 1 an) s'est traduite par une baisse de 5,6 points du ratio crédits / dépôts (*loan to deposit ratio* ou LtD) des grands groupes bancaires français, qui passe de 115,9 % en 2013 à 110,3 % en 2014. Cette amélioration résulte d'une volonté des banques françaises d'attirer des dépôts qui sont mieux traités dans le traitement du LCR que le financement de marché. Cependant, leur ratio Crédits/Dépôts (ratio Loans to Deposit ou LtD) reste supérieur à la médiane des banques européennes depuis mars 2013 (Graphique 21).

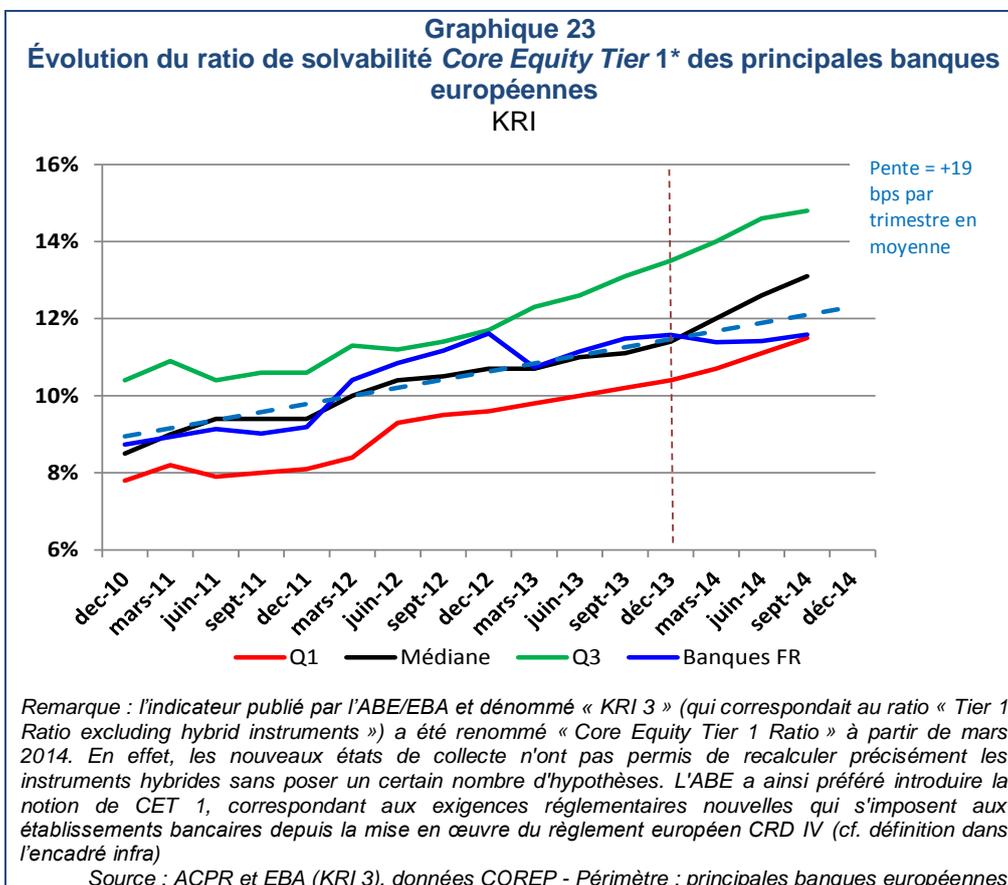


Malgré les efforts de collecte des banques françaises depuis 2012, le niveau relativement élevé du LtD en France reflète notamment la faiblesse du niveau des dépôts des grands groupes bancaires français comparativement à leur concurrentes européennes (Graphique 22), en raison notamment du poids de l'épargne financière hors des bilans bancaires (assurance vie et OPCVM, en particulier monétaires – ces derniers ayant longtemps servi d'alternative à l'interdiction de rémunération des dépôts). Cette épargne constitue néanmoins un refinancement pérenne pour les principaux bancassureurs français.



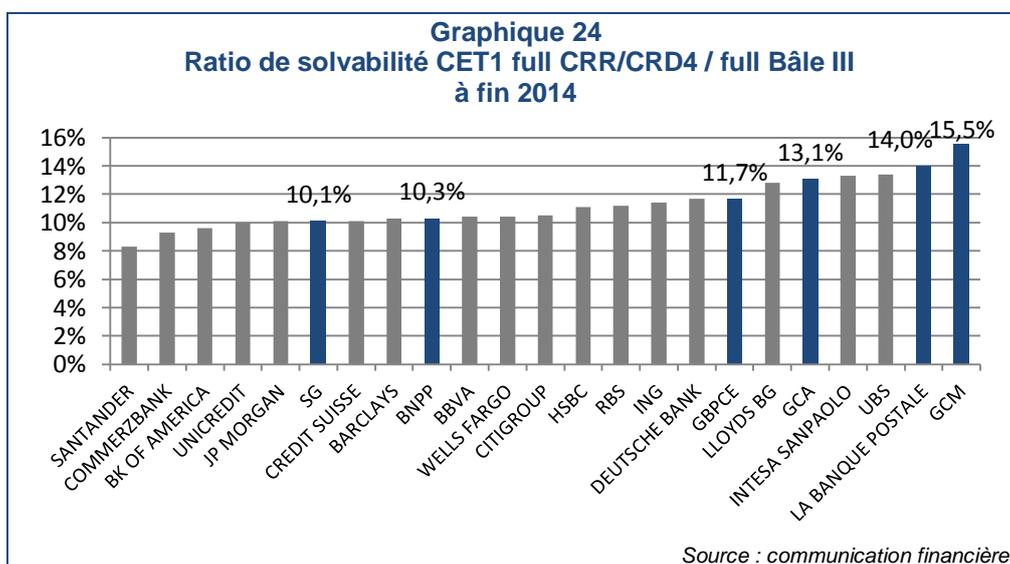
2.2. La solvabilité s'est encore légèrement renforcée en 2014 sous l'effet d'une amélioration des fonds propres

Les banques françaises présentent des ratios de solvabilité « Core Tier 1 » en augmentation régulière : calculés en format « Bâle 2.5 » depuis fin 2011, ils poursuivent la progression engagée depuis la crise financière (en moyenne, depuis fin 2009, leur Core Tier 1 agrégé augmente de 19 points de base par trimestre) et sont désormais tous égaux ou supérieurs à 10 % (Graphique 23).



Si le positionnement des banques françaises reste dans l'ensemble favorable de ce point de vue, une dégradation relative est observée entre décembre 2013 et décembre 2014. En effet, le ratio *Core Tier 1* moyen des banques françaises se trouve sous la médiane des banques européennes depuis la fin décembre 2013, se rapprochant même du premier quartile en septembre 2014. Cette situation s'explique notamment par la modification de l'échantillon servant au calcul de l'indicateur « KRI 3 » de l'EBA qui s'est élargi de 54 banques à 173 banques³⁰ sur la période, et par la modification du traitement prudentiel des participations dans les filiales d'assurance des conglomérats financiers dont font partie les 5 principaux groupes bancaires français, depuis le 1^{er} janvier 2013³¹.

Depuis plusieurs échéances, les grands groupes bancaires communiquent toutefois des niveaux de ratios CET1 « full CRR/CRD4 »³² pour les groupes européens et « full Bâle III » pour les autres. Au sein des grands groupes bancaires internationaux, la situation des banques françaises, qui affichent toutes des ratios CET1 « full CRR/CRD4 » supérieurs ou égal à 10 %, apparaît de ce point de vue plus favorable que précédemment³³ ; la plupart d'entre elles demeure située dans la première moitié du classement (Graphique 24).



2.2.1. Les fonds propres ont poursuivi leur progression

Après intégration des impacts de l'AQR, la solvabilité des banques françaises s'est encore renforcée au cours de l'année 2014, malgré la comptabilisation d'importantes charges exceptionnelles. Ce renforcement de la solvabilité des banques françaises reflète tout d'abord le renforcement continu de leurs fonds propres, à travers notamment la mise en réserve régulière d'une part de leurs résultats, d'autant plus importante pour les établissements qui ne versent pas ou peu de dividendes.

³⁰ En effet, l'élargissement de l'échantillon sur des banques de plus petite taille avec un ratio *Core Tier 1* relativement plus élevé, en raison d'une moindre capacité à diversifier leurs risques, peut apporter un biais aux statistiques.

³¹ Les conglomérats financiers doivent désormais déduire de leurs fonds propres de base la contribution positive à leurs résultats et réserves consolidés des entités du secteur des assurances (ou différence de mise en équivalence ; les différences négatives ne sont pas retraitées) ; la part non déduite de cette participation (c'est-à-dire la valeur de mise en équivalence des titres diminuée de la différence de mise en équivalence) doit être pondérée comme une exposition « actions ». Auparavant, ces participations devaient être déduites du montant total des fonds propres de base et complémentaires ; du fait de la modification de leur traitement prudentiel, les « déductions des fonds propres de base et complémentaires » ont logiquement sensiblement diminué.

³² i.e. des ratios qui tiennent compte, dès à présent, de l'ensemble des dispositions réglementaires telles qu'elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 y compris, pour les banques les plus importantes, les exigences spécifiques relatives aux institutions systémiques.

³³ Cf. Analyses et Synthèses 2013.

Au 31 décembre 2014, tous les ratios Common Equity Tier 1 (CET1) « full CRD4 » sont au-delà de 10 % (Tableau 6).

Tableau 6 Ratio CET1 Bâle 3 « full CRD4 » sans phasage						
	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2013	10,3 %	10,1 %	11,3 % (8,3% CASA)	10,4 % (10,4% Natixis)	14,0 %	11,2 %
Décembre 2014	10,3%	10,1 %	13,1 % (10,4% CASA)	11,7% (11,4% Natixis)	15,5 %	14,0 %

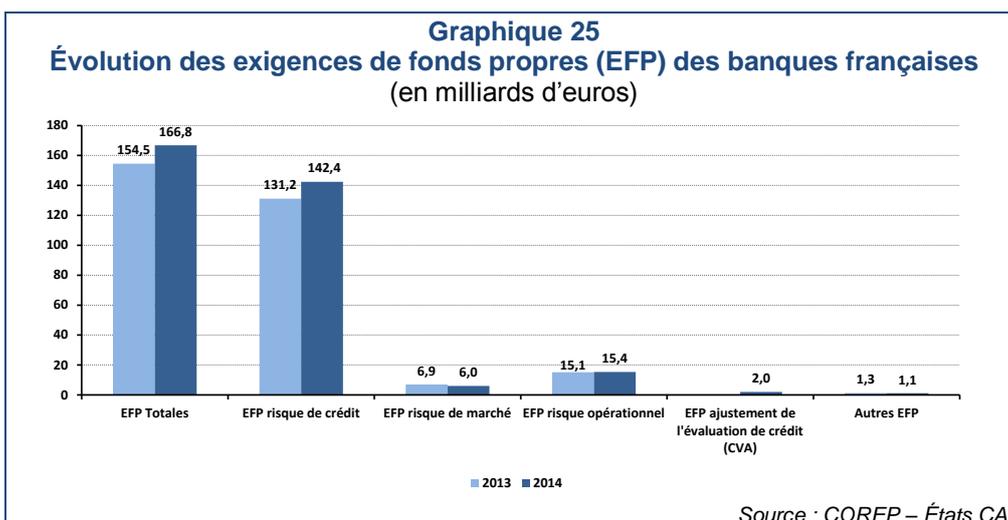
Source : communication financière

Le total des fonds propres CET1 des six groupes s'élève à 253,8 milliards d'euros (+5 % par rapport au 31 décembre 2013), **soit un ratio CET1 moyen de 11,8 % fin 2014 contre 11 % au 31 décembre 2013.**

2.2.2. Les exigences en fonds propres augmentent sur l'exercice 2014

Les exigences en fonds propres (EFP)³⁴, sont en croissance d'un point de vue global (+12,3 milliards d'euros soit +8%) (Graphique 25):

- les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, qui concentrent la majeure partie des exigences en fonds propres des banques, ont marqué une très nette progression en 2014 (+11,2 milliards, soit +8,5 %) ;
- a contrario, les exigences de fonds propres au titre des risques de marché ont continué de reculer (-0,1 milliard, soit -1,4 %), reflétant la réduction des activités de marché alors que les conditions de marché sont restées globalement favorables en 2014 ;
- les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel sont en légère hausse (+0,3 milliard, soit +2 %).



³⁴ Les principales évolutions réglementaires pouvant avoir un impact sur les EFP sont listées dans l'encadré page 29.

2.3. Des ratios de levier³⁵ supérieurs à 3 %

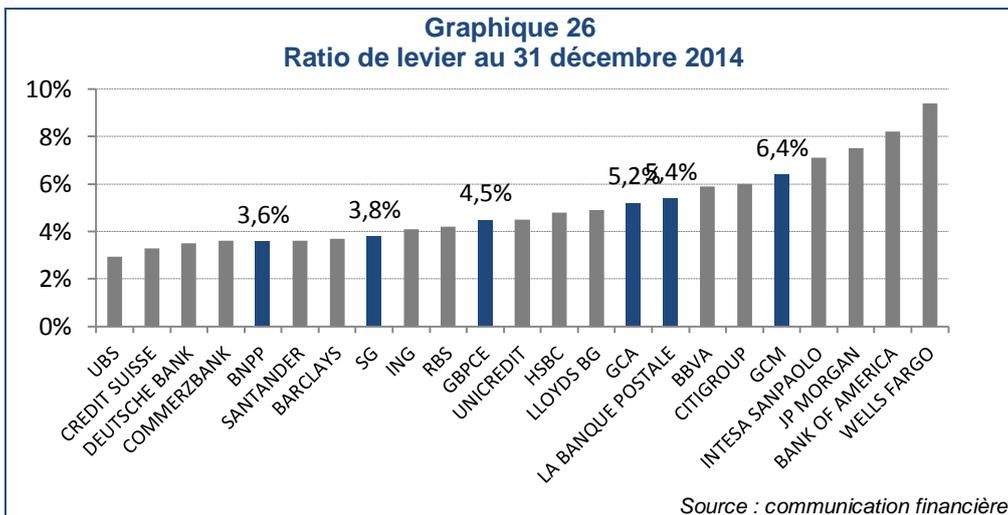
Lors de la présentation de leurs résultats, les six principaux groupes bancaires français ont communiqué sur des ratios de levier supérieurs à 3 % au 31 décembre 2014 (Tableau 7). Ainsi, en prenant en compte les règles définies par l'acte délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, le ratio moyen pondéré par les fonds propres de base des six groupes bancaires s'élève à 4,3 % en 2014.

Tableau 7
Ratios de levier

	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2014	3,6 %	3,8 %	5,2 % (4,2% CASA)	4,5 % (>3% Natixis)	6,4%	5,4%

Source : Communication financière

Au regard des niveaux affichés par les banques américaines (Graphique 26), les banques européennes apparaissent généralement plus faiblement capitalisées, à l'instar des derniers exercices. Toutefois, il convient de rappeler que, toutes choses égales par ailleurs, les banques outre-Atlantique affichent des totaux de bilans plus faibles que leurs concurrentes compte tenu de règles comptables qui autorisent beaucoup plus largement les compensations entre postes d'actif et de passif ; la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul décidées par le Comité de Bâle en janvier 2014 et celles définies dans le cadre de l'acte délégué publié par la Commission européenne en octobre 2014, devraient tendre vers une meilleure comparabilité des ratios de levier de ce point de vue. Par ailleurs, des aspects plus structurels doivent également être pris en considération : malgré une timide reprise des activités de titrisation, les banques européennes maintiennent à leur bilan la majeure partie de leurs encours de crédit, au contraire des banques américaines qui titrisent régulièrement les crédits immobiliers (*Mortgage Back Securities*, MBS) ou d'autres types prêts (cartes de crédit, prêts étudiants...). La forte intermédiation bancaire en Europe permet d'expliquer des ratios plus faibles.



³⁵ Le ratio de levier est défini comme le rapport entre les fonds propres de base (Tier 1) et le total du bilan et du hors bilan ajustés d'une banque – les ajustements visant à réduire les écarts induits par les cadres comptables différents (voir ci-après) ; fixé au minimum à 3 %, il a pour but d'éviter le développement d'un levier excessif dans le secteur bancaire qui imposent, en cas de crise, des restructurations des bilans (deleveraging) qui peuvent en amplifier largement les effets. Le calibrage du ratio sera définitivement arrêté en 2017, après une phase d'observation débutant le 1er janvier 2014 ; les banques seront toutefois tenues de le publier à partir du 1er janvier 2015, le respect du ratio devenant obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

3. L'évolution des risques³⁶

Basée sur l'analyse des exigences en fonds propres, l'étude des risques en 2014 est marquée par des évolutions importantes de méthodologie puisque les établissements transmettent leurs informations en application de la réglementation européenne CRR/CRD IV issue du dispositif Bale III ; cette réglementation européenne³⁷, concernant les exigences prudentielles s'applique aux établissements de crédit depuis le 1^{er} janvier 2014. Les modifications des tableaux de remise rend parfois difficile une comparaison des informations entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

À savoir : Évolutions méthodologiques

Notre étude annuelle a évolué pour prendre en compte le passage à la nouvelle réglementation prudentielle pour les établissements de crédit (la CRR, règlement européen applicable depuis le 1^{er} janvier 2014) ainsi que les données disponibles dans les nouveaux états réglementaires COREP et FINREP.

L'interprétation des variations entre 2013 et 2014 est donc délicate car elles comprennent des écarts réglementaires et méthodologiques.

Principaux changements impactant notre analyse :

- La définition des fonds propres (numérateur du ratio de solvabilité) a été modifiée, l'étude fait donc référence aux fonds propres de base (*Equity Tier 1*) et additionnels (*additional Tier 1*, *additional Tier 2*) qui, dans la mesure du possible, ont été reconstitués en historique à partir des précédents états COREP.
Les évolutions méthodologiques expliquent en partie les ruptures observées dans les séries de fonds propres et d'ajustements des fonds propres ;
- Les exigences en fonds propres (EFP, dénominateur du ratio de solvabilité) évoluent également avec, d'une part, la création d'une exigence au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) et, d'autre part, des exigences supplémentaires pour le risque de crédit (mesure du risque de contrepartie, formule de calcul des EFP pour les entités du secteur financier) ;
- La segmentation des portefeuilles, dans les états réglementaires comptables (FINREP), comme dans les états de solvabilité (COREP), est fondée sur de nouvelles définitions qui ne permettent pas toujours l'étude des données en séries temporelles.

Pour l'analyse des données FINREP, nous avons assuré la continuité des données fournies par les nouvelles définitions des séries en les rapprochant des anciens indicateurs, selon les **hypothèses** suivantes :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Administrations centrales	Banques centrales
	Administrations publiques
Établissements de crédit	Établissements de crédit
Institutions non établissements de crédit	Autres entreprises financières
Grandes entreprises	Entreprises non financières
Clientèle de détail	Ménages

³⁶Sauf mention contraire, le présent chapitre couvre les groupes BNPP, SG, Crédit Agricole (GCA), BPCE (GBPCE) et Crédit Mutuel (GCM).

³⁷ Directive 2013/36 et règlement 575/2013 du parlement et du conseil européens du 26 juin 2013.

Pour l'analyse des données COREP (Fonds propres), nous avons prolongé les séries, selon les hypothèses suivantes :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Fonds propres de Base	Fonds propres CET1
Fonds propres complémentaires	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)
Fonds propres sur-complémentaires	Fonds propres additionnels de catégorie 2 (AT2)
Déductions des fonds propres	Ajustements

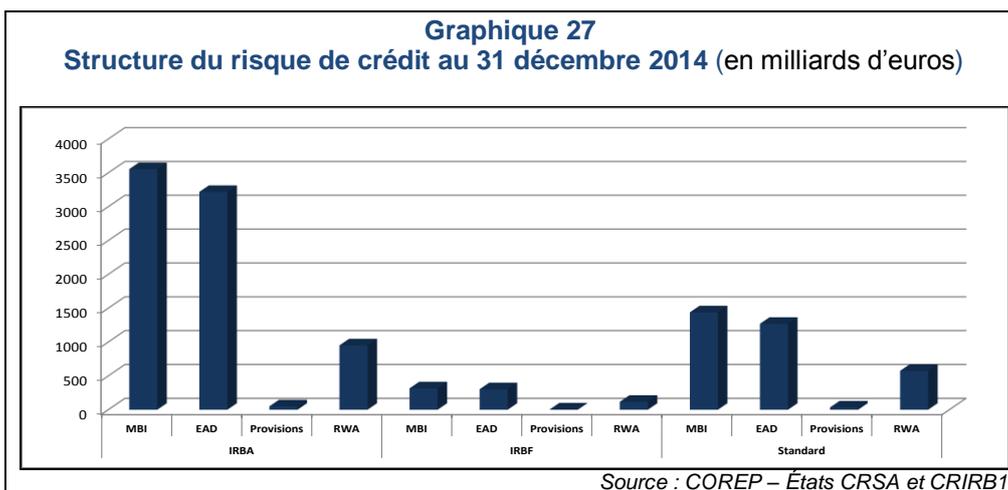
Compte tenu des larges modifications apportées à la présentation des données COREP (risque de crédit), l'analyse des variations annuelles a été effectuée sur les données agrégées uniquement et de nouveaux regroupements ont été créés pour exploiter la nouvelle segmentation des portefeuilles (listes en Annexe 2).

3.1. Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont fortement progressé

L'analyse des risques de crédit porte, d'une part, sur l'évolution des exigences en fonds propres (mesure qui permet de prendre en compte un risque futur de défaillance) et, d'autre part, sur les défaillances observées, mesurées par les arriérés de paiements. Ce risque est couvert par le provisionnement des créances.

3.1.1. Les évolutions réglementaires ont eu un impact sur la structure du risque de crédit au 31 décembre 2014

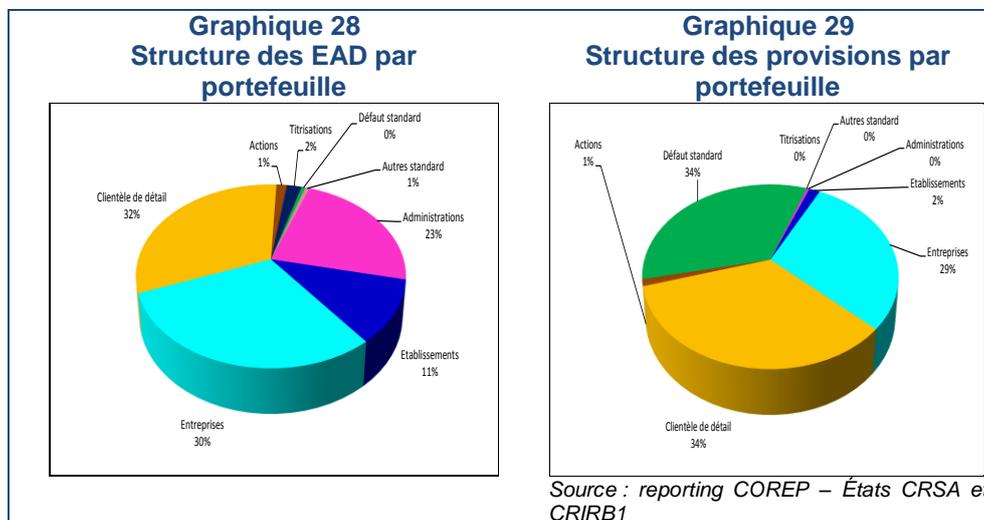
Après avoir décliné entre 2011 et 2012, puis s'être stabilisées entre 2012 et 2013, les EFP au titre du risque de crédit ont augmenté de 11,1 milliards d'euros entre 2013 et 2014, sous l'effet de la progression des volumes de crédits (montants bruts initiaux : MBI) en particulier sur le périmètre IRB. Ainsi, les montants bruts d'expositions ont progressé de près de 199 milliards d'euros (soit +5,1 % entre 2013 et 2014) selon la méthode des notations internes alors que la progression se limite à 22 milliards (soit +1,5 % entre 2013 et 2014) en méthode standard³⁸. Les montants à fin 2014 sont présentés dans le Graphique 27.



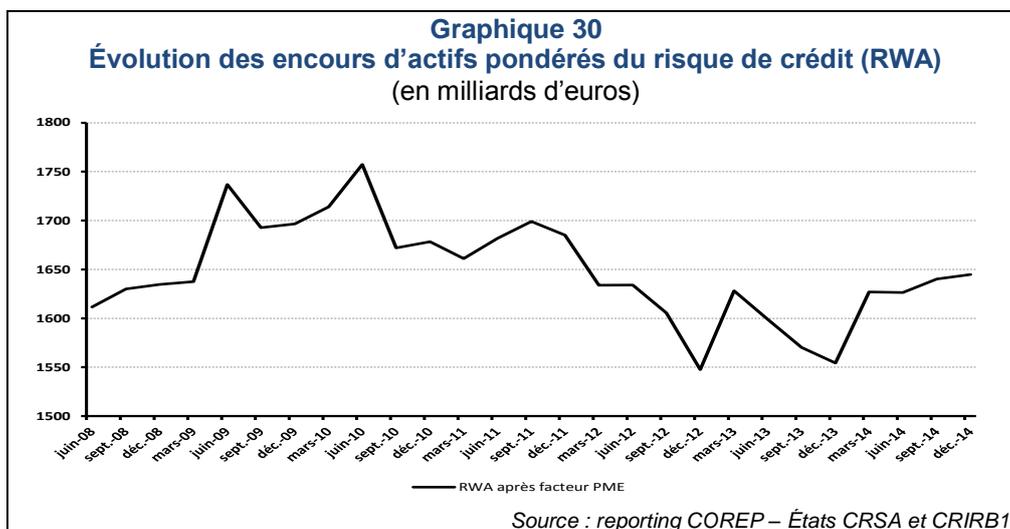
Entre 2013 et 2014, sous l'effet de la progression des expositions en cas de défaut (EAD) de 4,1 % et de la diminution des provisions de 6,2%, les encours d'actifs pondérés du risque (RWA) ont augmenté de 5,8%.

³⁸ Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit peuvent être calculées selon deux méthodes : la méthode standard et la méthode notations internes (la banque développe des modèles de calcul des paramètres de risque attachés à ses expositions). Cf. Analyses et Synthèses 2013.

S'agissant de l'analyse de la **structure des EAD**, les expositions vis-à-vis des entreprises et de la clientèle de détail représentent respectivement 30 % et 32 % du total des expositions au 31 décembre 2014 (Graphique 28 Graphique 34) ; leur part dans le total des provisions (Graphique 29) atteint de façon similaire 29 % et 34 % du total des provisions. Par ailleurs, les expositions en défaut, précisément identifiées en méthode standard, représentent 34% du total des provisions toutes méthodes et portefeuilles confondus alors qu'elles ne représentent qu'une part négligeable du total des EAD.



Au total, après avoir atteint un point bas en décembre 2013, **les actifs pondérés du risque** ont augmenté de 5,8 % entre 2013 et 2014, soit +90,5 milliards d'euros, (Graphique 30).



3.1.2. La qualité du portefeuille de crédit s'est encore améliorée en 2014

L'année 2014 a été marquée par la revue des bilans organisée par la BCE avant la mise en place du mécanisme de surveillance unique (MSU) à partir du 4 novembre 2014. Il comprenait une évaluation fine de la qualité des actifs dans le cadre de l'AQR (*Asset Quality Review*) ainsi que des tests de résistance à divers chocs (stress tests). En France, l'ACPR a conduit cet exercice qui a confirmé la qualité des actifs des banques françaises et leur capacité de résistance à des chocs sévères (voir encadré).

À savoir : Asset Quality Review et Stress Test

Cet exercice d'évaluation complète des bilans bancaires a porté sur l'actif des bilans des banques au 31 décembre 2013. Il a couvert les expositions aux risques de crédit et de marché, dont l'évaluation d'actifs difficiles à valoriser. En France, 13 groupes bancaires, représentant plus de 95 % des actifs du système bancaire français, ont été concernés par cet exercice.

À partir d'une sélection de portefeuilles considérés comme significatifs, la revue de qualité des actifs s'est déroulée en 3 étapes :

1. revue des dossiers de crédits (15 500 dossiers) : la situation du débiteur a été analysée sur la base de critères d'analyse déterminant le classement en prêts non performants avec des critères plus stricts que les règles comptables. Les créances non performantes ont alors fait l'objet d'un ajustement prudentiel du niveau des provisions ;

2. réévaluation des collatéraux : les garanties non valorisées (5 000 collatéraux) par un expert indépendant depuis plus d'un an ont été réévaluées ;

3. analyse des provisions collectives : les niveaux de provisions collectives élaborés par des modèles des banques ont été comparés aux résultats d'un modèle construit avec des paramètres standards.

Au total, l'AQR a permis d'identifier 8,6 milliards d'euros d'expositions non performantes additionnelles sur les banques françaises, soit une hausse de 9,6 % du total (contre une augmentation de 18 % pour la zone euro) et de générer 3,2 milliards d'euros d'ajustements prudentiels au titre des provisions, soit une hausse de 8 % du total (contre 12 % sur la zone euro), plus particulièrement sur les grandes entreprises.

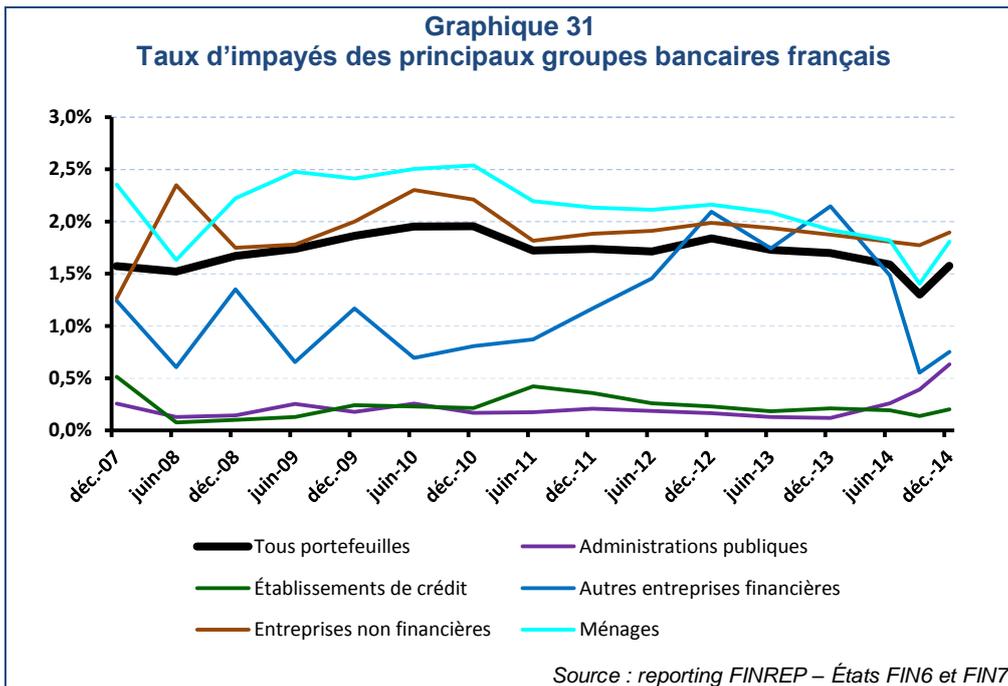
Ainsi, alors que l'évaluation des actifs a fait ressortir un impact de 18 points de base sur le ratio CET1 (soit 5,6 milliards d'euros), le test de résistance a montré la solidité des banques françaises avec une baisse, en cas de survenance d'un scénario macroéconomique très défavorable, limitée à 231 points de base à l'horizon 2016 ; dans ce scénario, le ratio agrégé CET1 reviendrait de 11,49 % à 9 %, en incluant les impacts AQR et Stress test.

Le taux d'encours impayés³⁹ des principales banques françaises s'est replié de 1,70 % fin 2013 à 1,58 % fin 2014 ([Graphique 31](#)) ; les évolutions par types de clientèle sont toutefois marquées par des modifications de périmètre et plusieurs ruptures méthodologiques :

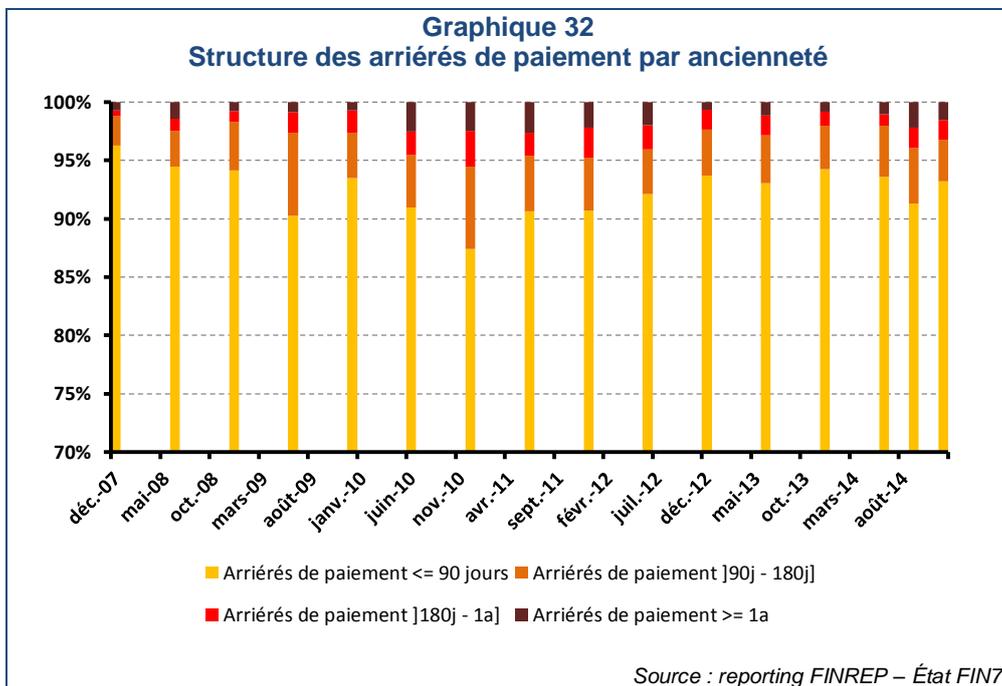
- les états FINREP suivent à partir de septembre 2014 les évolutions des ménages et non plus de la clientèle de détail (qui comprenait également les PME). Sans pouvoir corriger l'effet lié au changement de périmètre, le taux d'impayés sur la clientèle des ménages apparaît en légère baisse entre 2013 et 2014.
- le périmètre des administrations centrales a également été affiné et élargi aux administrations locales et autres entités du secteur public (administrations de sécurité sociale...). In fine, comme pour le taux de pondération des administrations publiques, le taux d'impayés apparaît en hausse.
- l'évolution du taux d'impayés sur les entreprises non financières, y compris PME, affiche une stabilisation.

³⁹ Au sein de la catégorie des « prêts et avances » du poste « Prêts et créances » des états FINREP, le taux d'encours impayés est défini comme le rapport entre les « arriérés de paiement » et les « prêts et avances non dépréciés ».

- la variation la plus significative apparaît sur le taux d'impayés des autres institutions financières (OPCVM, assurances), dont le taux d'impayés passe de 2,3 % à 0,3 % entre 2013 et 2014.



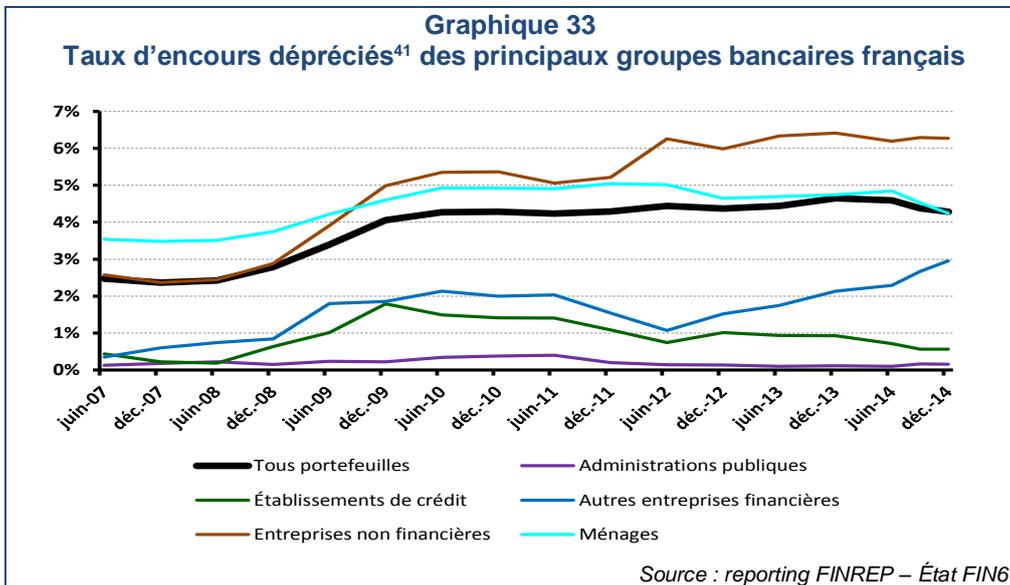
Par ailleurs, l'examen des impayés par ancienneté ne fait pas ressortir d'allongement particulier de leur durée ; en particulier, la part des impayés inférieurs à 90 jours s'est stabilisée entre 2013 et 2014, à 93,2 % du total des impayés (Graphique 32).



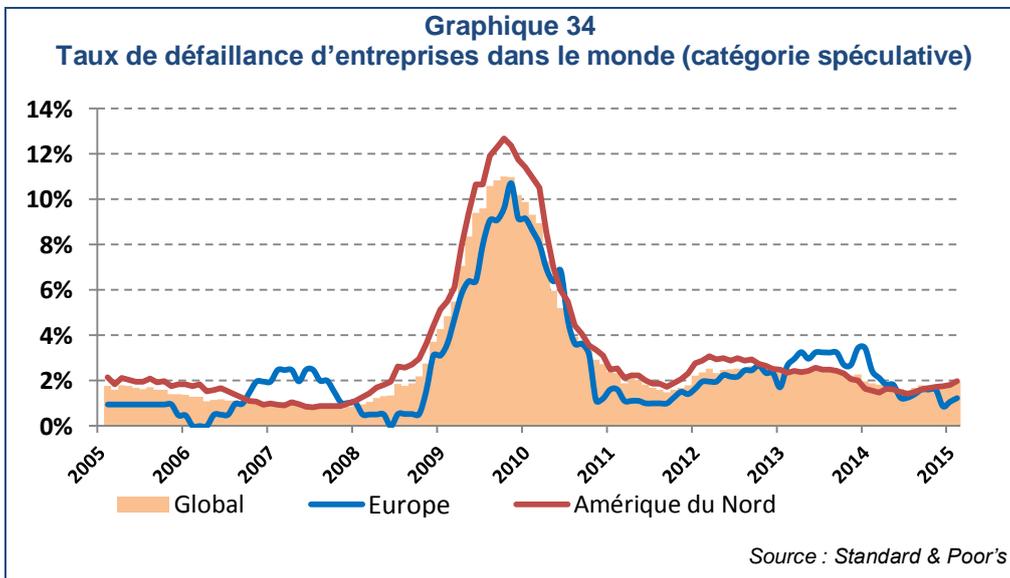
Après une relative stabilisation postérieurement à la crise financière de 2007-2008, **le taux d'encours dépréciés⁴⁰** s'est nettement replié entre 2013 et 2014, passant de 4,65 % à 4,28 % (Graphique 33). Cette évolution est due à la fois à une hausse du montant des encours totaux (+2,2 %) et à une diminution importante du montant

⁴⁰ Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP, le taux d'encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « prêts et avances dépréciés bruts » et la somme des « prêts et avances non dépréciés » et des « prêts et avances dépréciés bruts ».

des actifs dépréciés (-5,8 %). La diminution du taux de défaut tous portefeuilles confondus atteint 37 pdb entre 2013 et 2014, après une hausse de 28 pdb entre 2012 et 2013. Si la diminution n'est pas significative sur les entreprises non financières (-15 pdb à 6,27%), elle est en revanche beaucoup plus marquée sur les ménages (-50 pdb à 4,25 %). Enfin, le taux d'encours en défaut du portefeuille des autres entreprises financières affiche une progression continue, passant de 1% en juin 2012 à 3 % en décembre 2014.



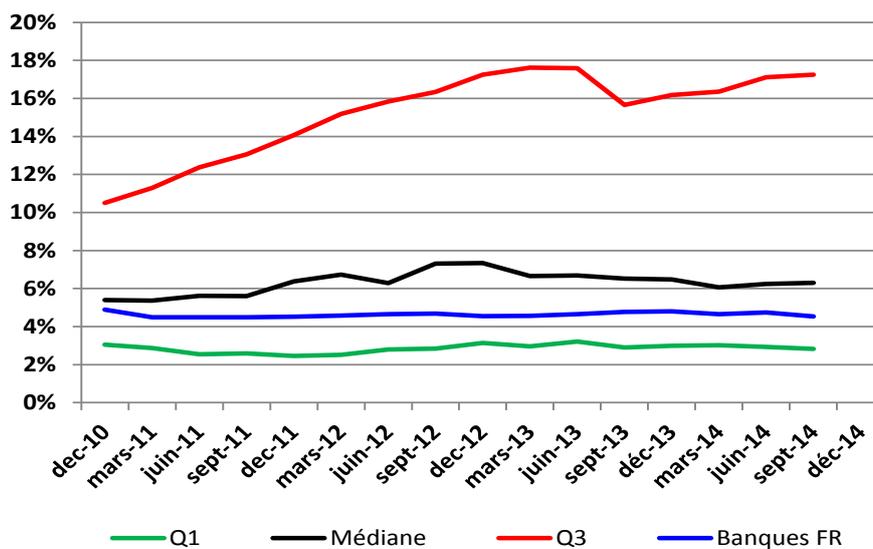
Alors que le taux de défaillances d'entreprises en catégorie « spéculative » enregistré en Europe se stabilise sous les 2 % sur l'ensemble de l'année 2014, soit un niveau similaire aux années pré-crise, aux États-Unis, le taux de défaillance d'entreprises affiche une légère augmentation en 2014, après le repli des années précédentes (Graphique 34).



Enfin, les banques françaises ressortent avec des taux d'encours dépréciés globalement plus faibles que ceux de leurs concurrentes européennes, comme l'illustre le Graphique 35 : le taux moyen d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français s'établit ainsi entre le 1^{er} quartile et la médiane. Ils se situent pour les banques françaises à des niveaux compris entre 4 % et 5 % depuis 2011.

⁴¹ La notion de créances douteuses, définie dans le cadre comptable français auquel se réfèrent les établissements de crédits pour l'élaboration des comptes sociaux, n'existe pas en IFRS, format dans lequel les grands groupes bancaires français établissent leurs comptes consolidés.

Graphique 35
Taux d'encours dépréciés des principales banques européennes
(KRI)



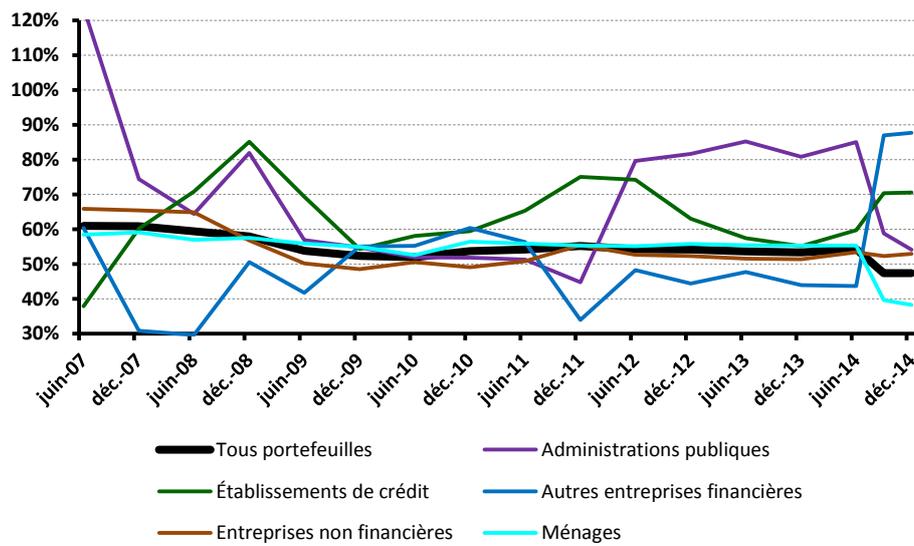
Source : ACPR et EBA (KRI 13), données FINREP

- Le **taux de provisionnement global des encours dépréciés**⁴² **des banques françaises** a entamé une baisse graduelle depuis décembre 2011, passant de 55,2 % à 47,4 % en 2014 (Graphique 36). Cependant, l'évolution constatée entre 2013 et 2014 semble être le résultat de modification de la méthodologie liée à la mise en œuvre des standards européens, d'une part, et à l'AQR, d'autre part, qui ont conduit les établissements à mieux identifier les encours dépréciés et à standardiser leur politique de provisionnement. Au total, la baisse du taux de provisionnement des encours dépréciés est constatée dans tous les établissements mais concerne l'ensemble des portefeuilles à des degrés divers : les redéfinitions de périmètre des administrations centrales en administrations publiques conduit le taux de provisionnement à converger vers celui des entreprises non financières ; a contrario, comme indiqué, les taux de provisionnement des établissements de crédit et des autres entreprises financières se positionnent à présent nettement au-dessus de la moyenne⁴³.

⁴²Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP, le taux de provisionnement des encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « dépréciations individuelles » au titre des « prêts et avances » et les « prêts et avances dépréciés bruts ».

⁴³ Les modifications des catégories expliquent en partie cet effet car certaines administrations locales et entreprises publiques sont sorties du périmètre des entreprises financières

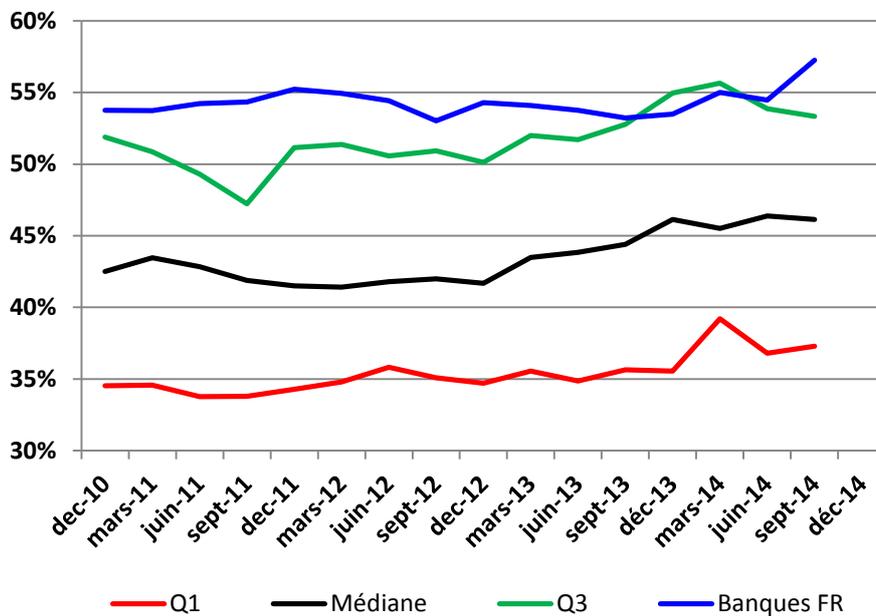
Graphique 36
Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français



Source : reporting FINREP – Etats FIN6

Comme pour les taux d'actifs dépréciés, l'examen des *Key risk indicators* (KRI) publiés par l'EBA permet de constater que les banques françaises se situent toujours nettement favorablement par rapport à leurs homologues européennes en termes de taux de provisionnement (Graphique 37).

Graphique 37
Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes (KRI)



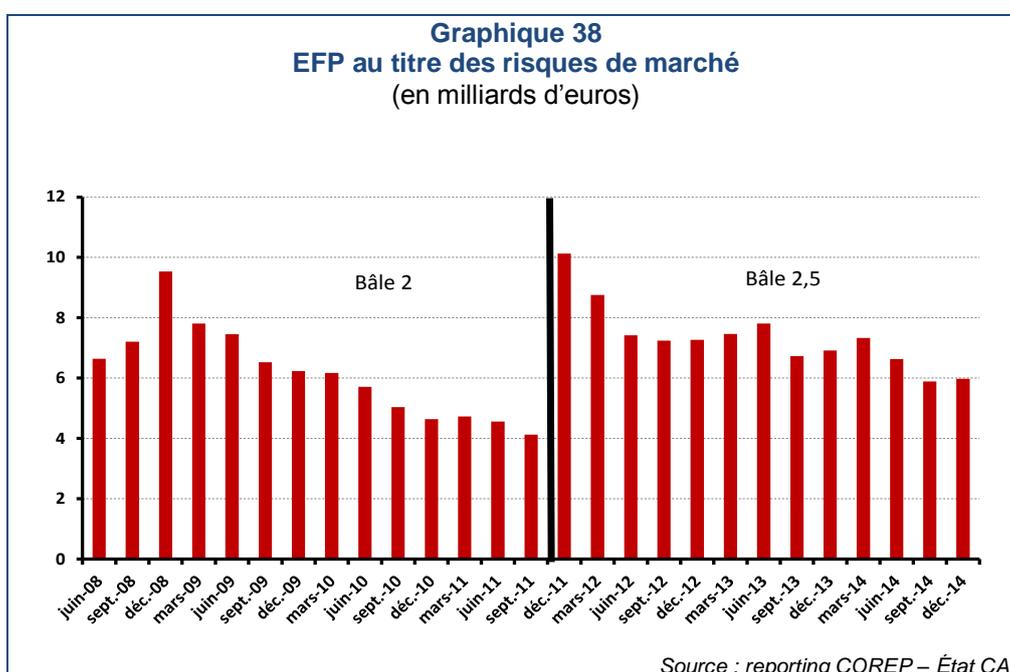
Source : ACPR et EBA (KRI 14), données FINREP

3.2. Les exigences de fonds propres au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

À partir du 1^{er} janvier 2014, le règlement européen 575/2013 (CRR, articles 381 et suivants) introduit une nouvelle catégorie d'exigences en fonds propres, les exigences de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit ou CVA⁴⁴. Au 31 décembre 2014, les EFP au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit représentent 2 milliards d'euros soit 1,2 % du total des EFP.

3.3. Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se sont à nouveau réduites

Dans un environnement où les marchés ont affiché une moindre volatilité, conduisant à la baisse des risques de taux, de variation des titres de propriété et de l'*incremental risk charge* (IRC)⁴⁵, les exigences de fonds propres au titre des risques de marché des 5 principales banques françaises enregistrent en 2014 un nouveau repli de 13,5 % par rapport à 2013, après une baisse précédente de 4,9 % entre 2012 et 2013 (Graphique 38).



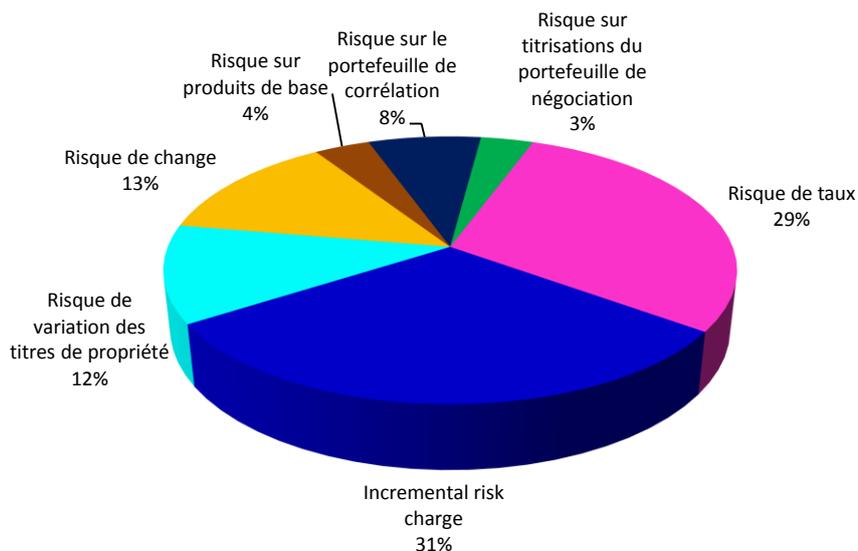
Au 31 décembre 2014, l'*incremental risk charge* représente 31 % du total des EFP au titre des risques de marché⁴⁶, contre 29 % pour le risque de taux, 13 % pour le risque de change et 12 % pour le risque de variation des titres de propriété (Graphique 39) ; seul, le risque sur le portefeuille de corrélation affiche une hausse (de 11,4%) entre 2013 et 2014.

⁴⁴ Il s'agit d'un ajustement de l'évaluation au cours moyen du marché du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie. Le champ d'application couvre tous les dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les montants d'expositions pondérés pour risque de crédit

⁴⁵ L'*Incremental Risk Charge* ou IRC vise à compléter la mesure du risque de contrepartie associé aux opérations de marché en prenant en compte le risque de défaut et de migration de la notation de la contrepartie en période de tension.

⁴⁶ BNPP et GCA reportant leurs exigences de fonds propres au titre des risques de marché calculées selon des modèles internes avant compensation, la somme des exigences de fonds propres recensées dans l'état MKR IM est supérieure au montant figurant dans l'état CA pour ces deux banques. Il n'est dès lors pas possible de ventiler les exigences totales de fonds propres au titre des risques de marché des deux groupes entre les différentes typologies de risques.

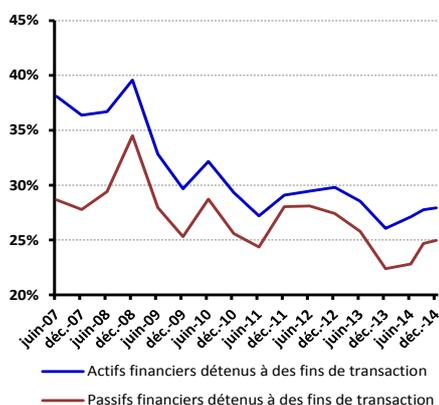
Graphique 39
Ventilation des EFP au titre des risques de marché



Source : reporting COREP – États MKR (SG, GBPCE et GCM)⁴⁷

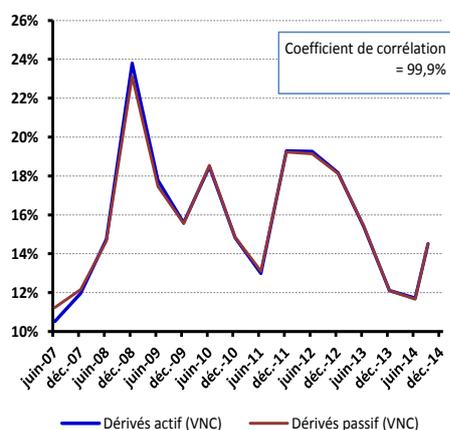
La part des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction dans le total des bilans avait marqué une diminution entre 2012 et 2013, en partie due à la modification, au 31 décembre 2013, du traitement comptable des dérivés détenus à des fins de transaction du portefeuille de GCA⁴⁸. Cet indicateur est reparti à la hausse en 2014 (Tableau 5 et Graphique 40), reflétant notamment le rebond observé en fin d'année sur les activités de dérivés évalués en juste valeur (Graphique 41).

Graphique 40
Part des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction dans le total de bilan



Source : reporting FINREP – État FIN1

Graphique 41
Part des dérivés détenus à des fins de transaction dans le total de bilan

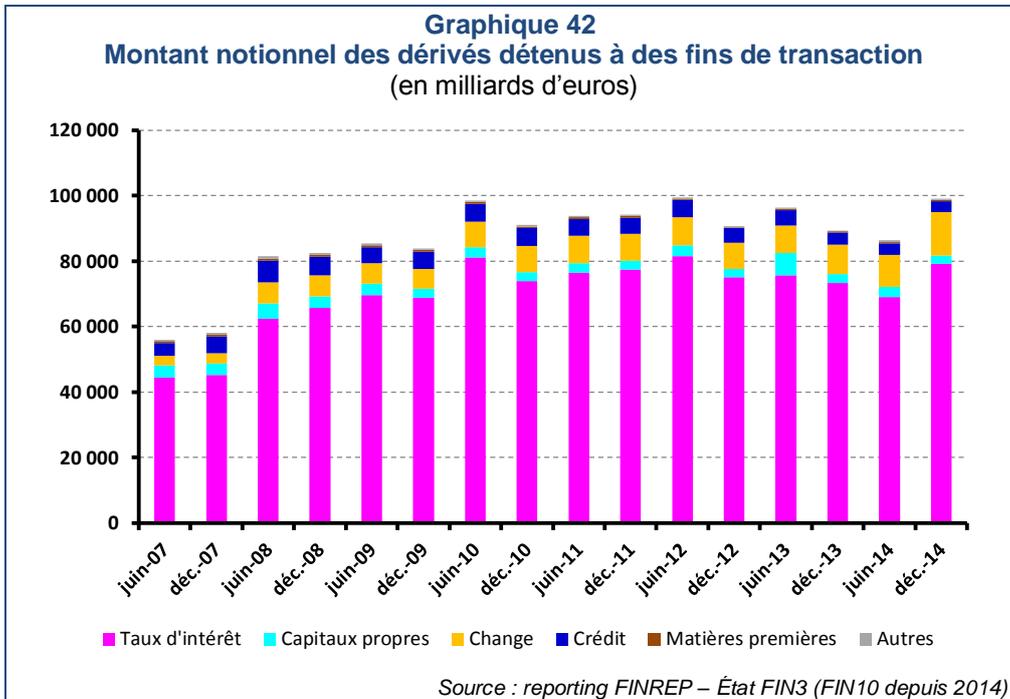


Source : reporting FINREP – États FIN1 et FIN3 (FIN10 depuis 2014)

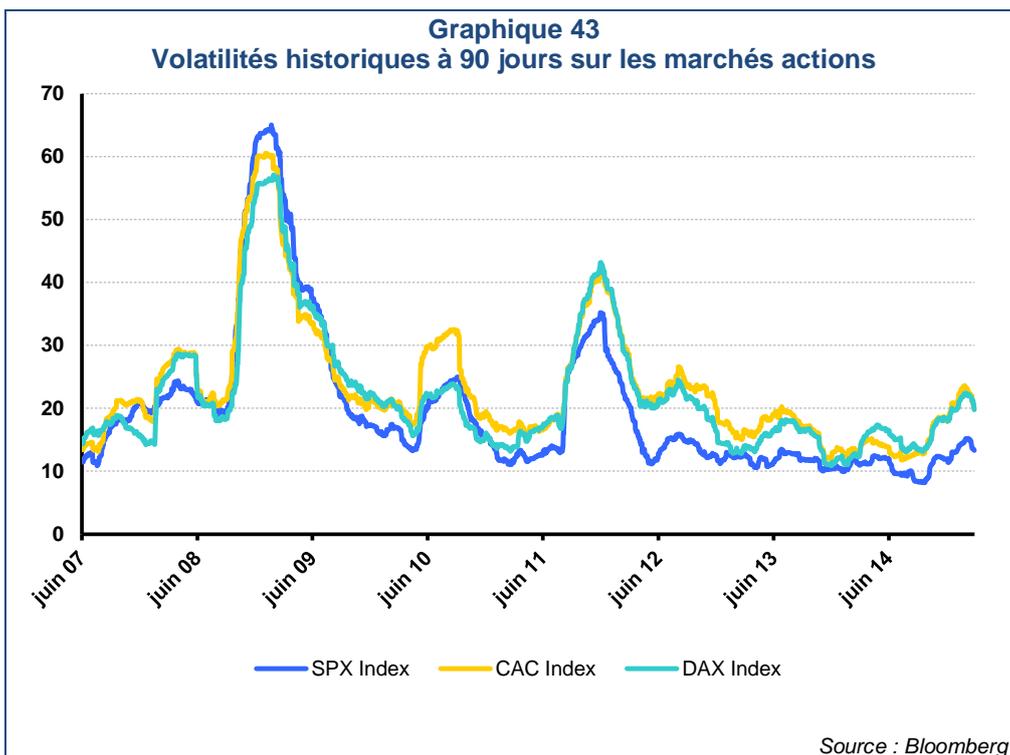
De même, le volume total (en termes notionnels) des dérivés détenus à des fins de transaction en montant notionnel repart à la hausse (+11,2 % entre 2013 et 2014), notamment sur les produits de taux d'intérêt (+8,1 % entre 2013 et 2014) (Graphique 42).

⁴⁷ Voir 46.

⁴⁸ Voir Analyses et Synthèses n°29 sur la situation des grands groupes bancaires français à fin 2013.



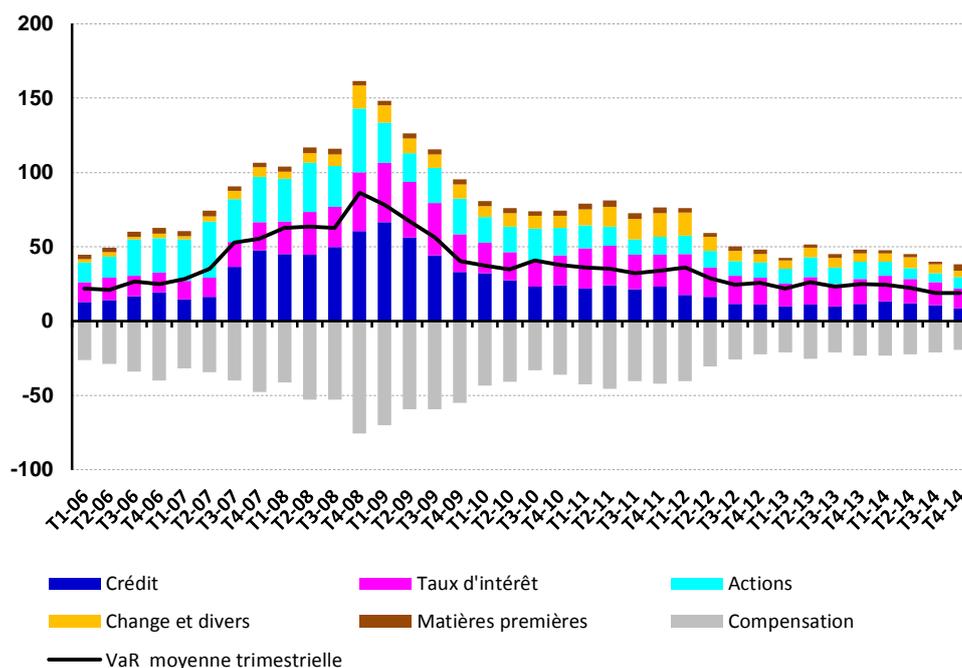
La baisse des EFP au titre du risque de marché traduit des conditions de marché relativement favorables, comme l'illustre en particulier le maintien de la volatilité implicite à des niveaux réduits sur les marchés actions (Graphique 43), même si un certain regain a pu être observé en Europe au début de cette année.



Dans ce contexte, la *Value at Risk* (VaR) moyenne de *trading*⁴⁹ cumulée de BNPP, SG et GCA reste à un niveau réduit (Graphique 44) et accentue sa baisse sur trois composantes principales : action, crédit et taux d'intérêt.

⁴⁹ Calculée sur un horizon de détention de 1 jour et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Graphique 44
VaR trimestrielle moyenne cumulée de BNPP, SG et GCA
 (en millions d'euros)



Source : communication financière

Enfin, les conditions favorables de marché ont permis aux groupes français de céder la quasi intégralité des actifs toxiques ou dits sensibles hérités de la crise des *subprimes* (Tableau 8).

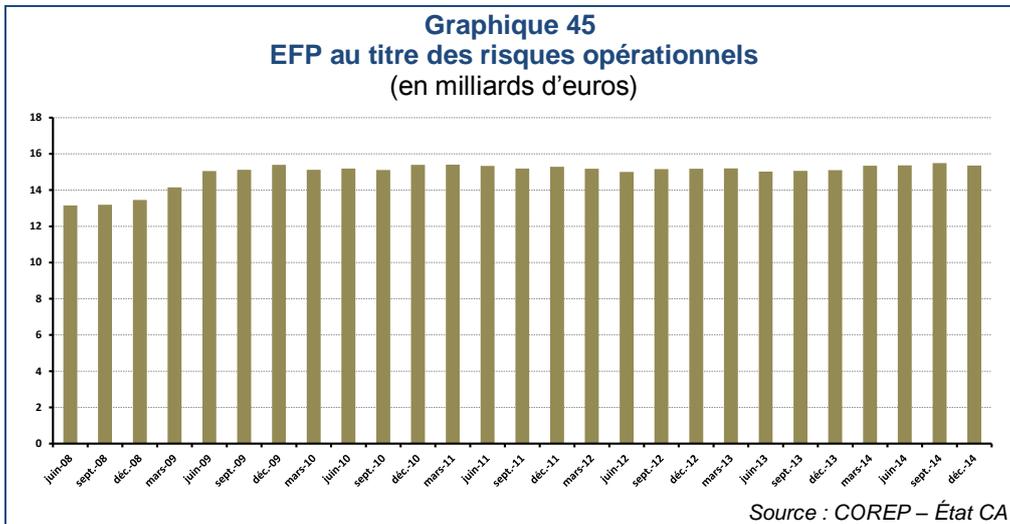
Tableau 8
Expositions nettes des banques françaises sur les actifs toxiques et sensibles
 (en milliards d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIFS TOXIQUES						
Monolines	3,0	1,8	2,5	1,3	0,4	0,4
CDPC	1,2	1,2	1,8	0,3	0,0	0,0
CDO Subprime	6,3	8,0	5,4	2,3	0,3	0,1
ABS US :						
RMBS	7,4	5,3	4,0	1,8	0,1	0,1
CMBS	6,8	6,7	1,8	1,2	0,6	0,4
Exposition nette totale sur les actifs toxiques	24,7	23,0	15,4	6,9	1,4	1,0
EXPOSITIONS SENSIBLES						
Autres ABS/CDO :						
RMBS UK	3,7	3,1	2,5	1,8	1,3	1,3
RMBS Espagne	2,7	2,4	2,5	1,6	1,0	1,2
CMBS non US	4,8	4,4	3,0	2,1	1,0	0,6
Autres CDO et ABS	37,7	32,8	25,7	20,8	4,7	3,6
Expositions sensibles totales (hors LBO)	48,9	42,7	33,7	26,4	8,0	6,7

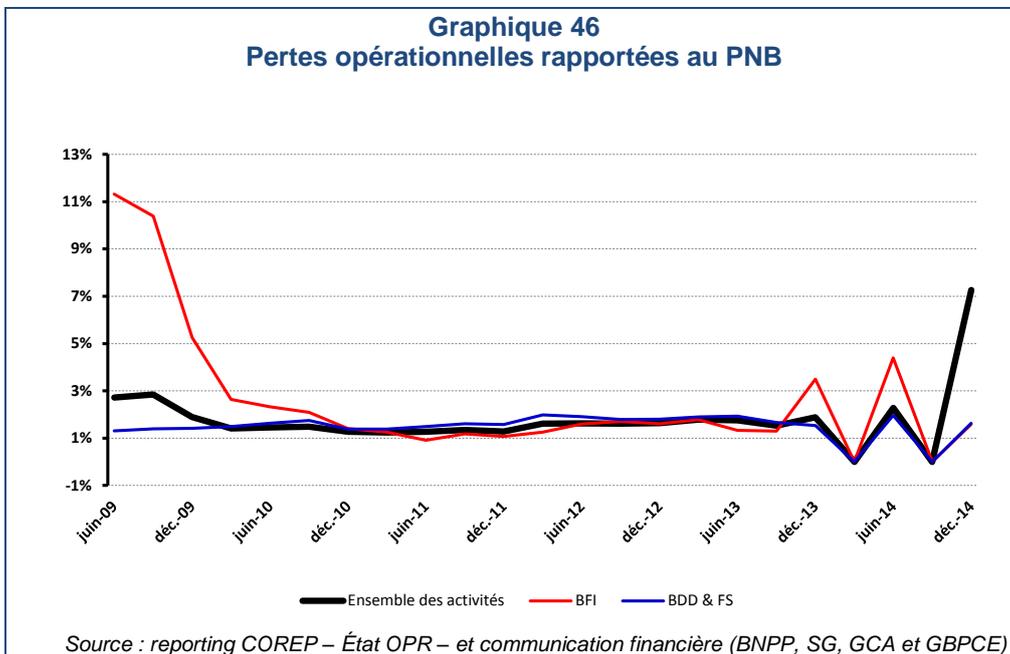
Source : communication financière (périmètre BNPP, SG, GCA, GBCPE)

3.4. Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont légèrement augmenté

Après une baisse de 0,72 % en 2012 puis de 0,48 % en 2013, les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont enregistré une augmentation de 1,68 % entre 2013 et 2014 à 15,4 milliards d'euros (Graphique 45).



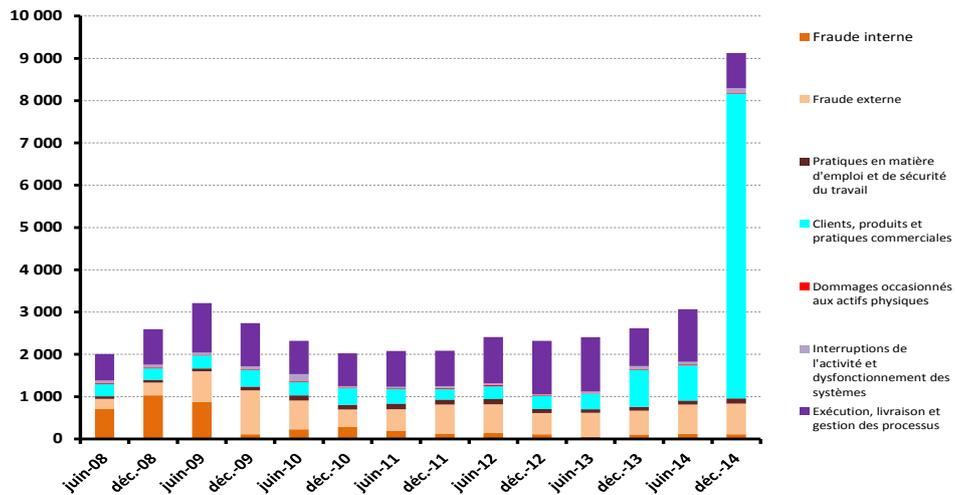
Le rapport entre les pertes opérationnelles et le PNB enregistre une progression sensible, passant de 1,88 % en 2013 à 7,26 % en 2014 (Graphique 46) en raison de la forte hausse des pertes opérationnelles (Graphique 47) de la banque de détail à l'international, en particulier liée au paiement par BNPP de l'amende de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros) (cf. supra). Ces pertes n'engendrent pas d'exigence en fonds propres supplémentaire en décembre 2014 mais devraient impacter les EFP de BNPP en 2015⁵⁰.



Alors que les pertes opérationnelles liées à l'exécution, la livraison et la gestion des processus diminuent de 6,6 % entre 2013 et 2014, les pratiques de fraude externe progressent de 29,3 % et les interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes augmentent de 48,9 %.

⁵⁰ Après mise à jour des scénarios et historiques de données prenant en compte 2014

Graphique 47
Répartition des pertes opérationnelles
 (en millions d'euros)⁵¹

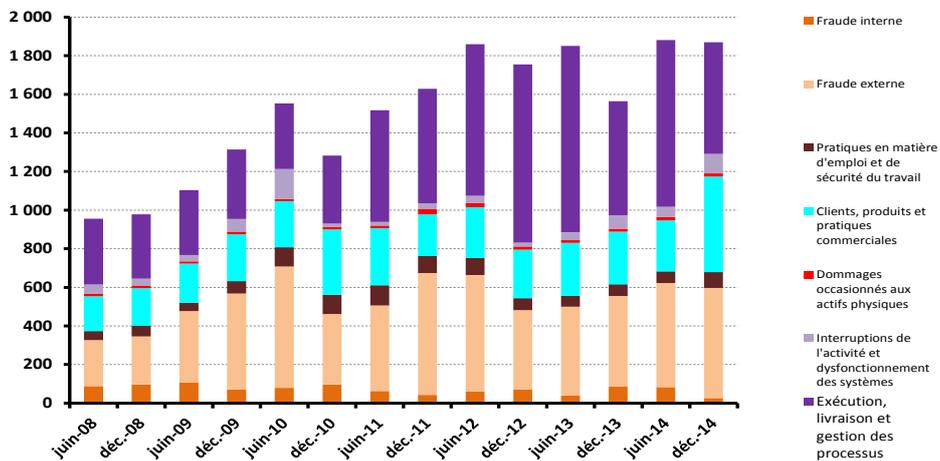


Source : reporting COREP – État OPR

Les deux principales lignes-métiers ont toutefois connu des évolutions opposées :

- le niveau de risque opérationnel de la banque de détail et des financements spécialisés (BDD & FS⁵²) a enregistré une nouvelle progression en 2014 (+10 bps après le repli de 27 pdb entre 2012 et 2013) passant de 1,53 % à 1,63 % du PNB (Graphique 48).

Graphique 48
Répartition des pertes opérationnelles – BDD & FS
 (en millions d'euros)

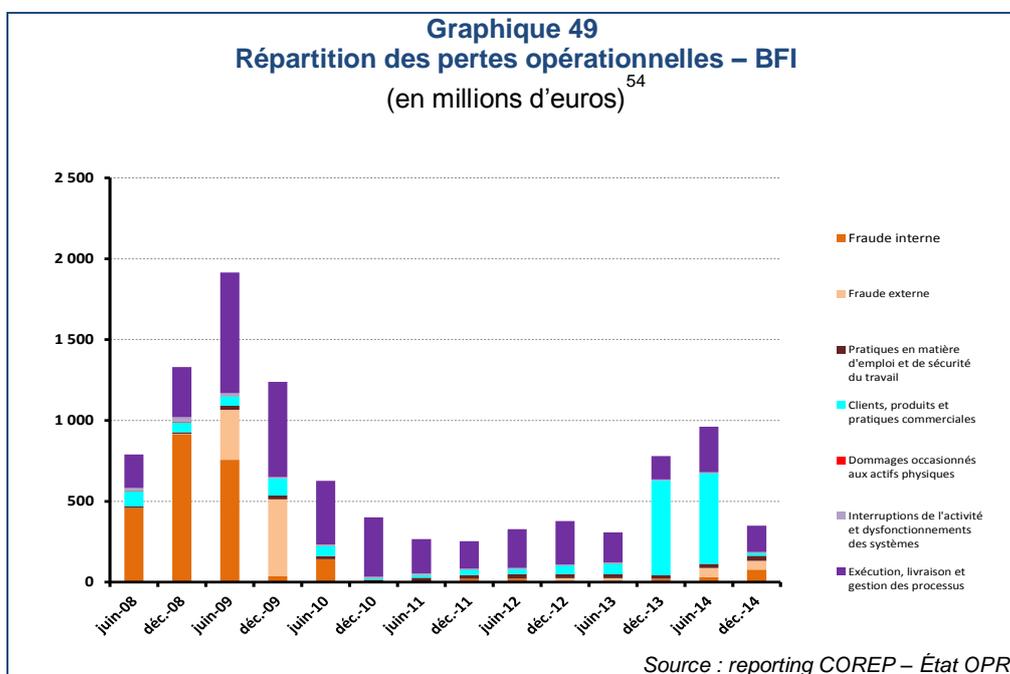


Source : reporting COREP – État OPR

⁵¹ Hors perte de *trading* de la SG en 2008.

⁵² Ont été assimilées à la BDD & FS les lignes-métiers bâloises *Retail brokerage*, *Commercial banking* et *Retail banking*.

- du côté des activités de banque de financement et d'investissement (BFI⁵³), la décroissance du risque opérationnel de 2014 tient compte de la comptabilisation en 2013 par SG d'une amende de 446 millions d'euros dans le cadre de l'enquête de la Commission européenne sur l'EURIBOR, enregistrée par la banque au titre des incidents sur les « Clients, produits et pratiques commerciales » au sein de la ligne métier « Négociation et vente institutionnelle ». Ainsi, en un an, le risque opérationnel rapporté au PNB de la BFI diminue de 190 pdb (après une hausse de 189 pdb entre 2012 et 2013) pour s'établir à 1,59 % du PNB, soit le niveau de fin 2012 (Graphique 49).



3.5. Le risque de liquidité est stable en raison de conditions de financement particulièrement favorables

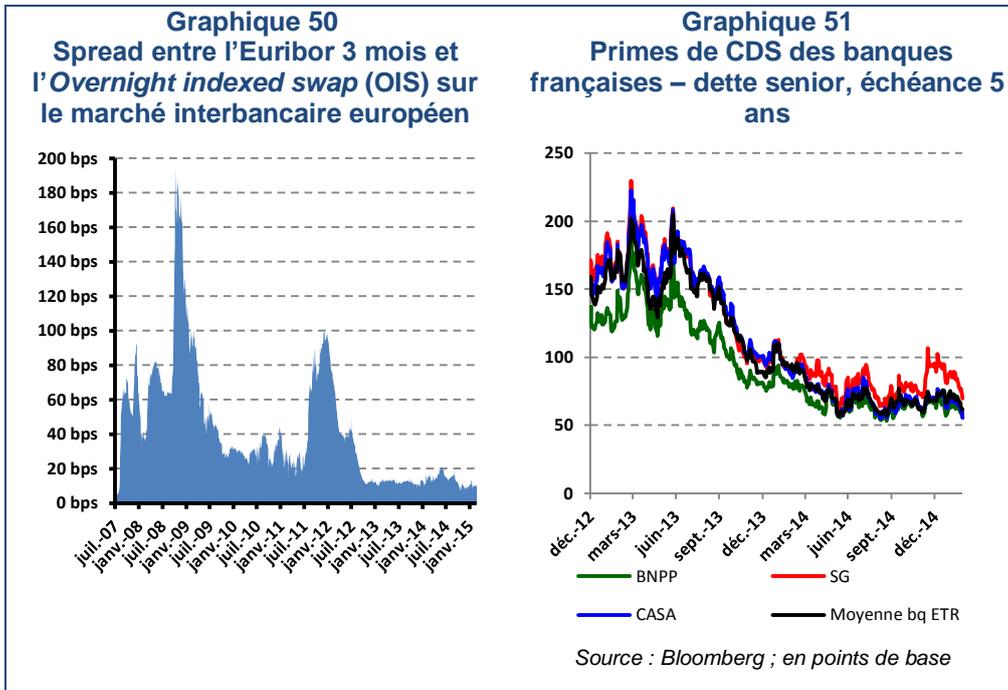
3.5.1 Le risque de refinancement des banques françaises est en nette diminution depuis la crise de la zone euro de 2011.

Les conditions de refinancement des banques françaises sont restées favorables en 2014 : le *spread* Euribor 3 mois - OIS⁵⁵ s'est maintenu à un faible niveau tout au long de l'année (Graphique 50). En outre, dans un contexte d'accalmie sur le front des dettes souveraines en zone euro, les primes de CDS des banques françaises, qui peuvent constituer une estimation indicative de leur *spread* de crédit, ont poursuivi leur mouvement de détente engagé depuis mi-2012, la décrue étant plus marquée depuis l'été 2013 (Graphique 51).

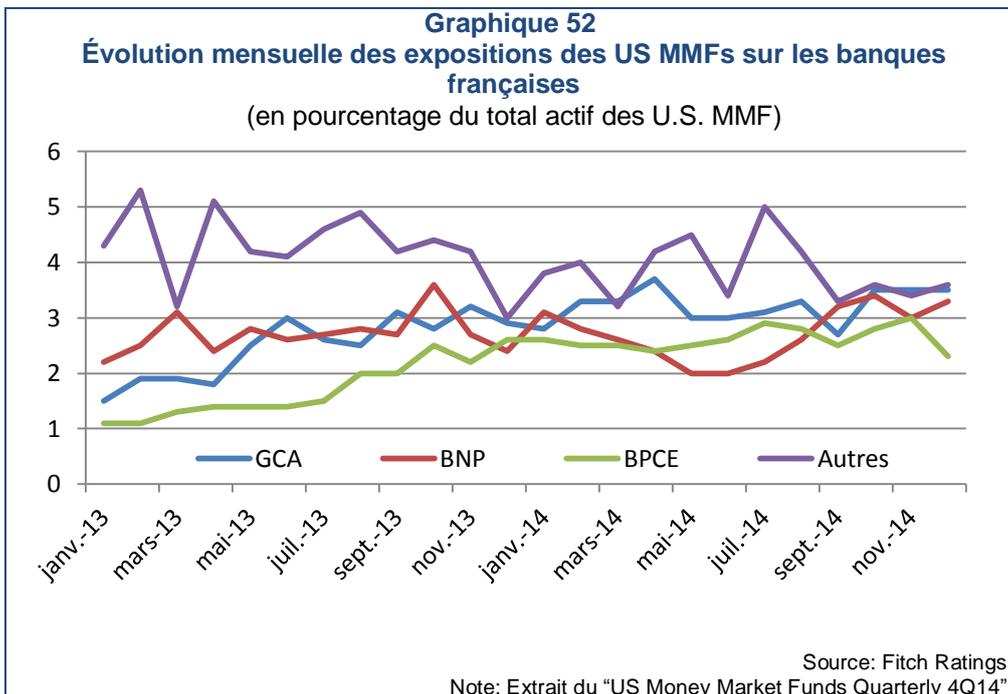
⁵³ Ont été assimilées à la BFI les lignes-métiers bâloises *Corporate finance* et *Trading & sales*.

⁵⁴ Hors perte de *trading* de la SG en 2008.

⁵⁵ Le *spread* EURIBOR 3M -OIS est un des indicateurs les plus utilisés pour estimer l'appréciation par le marché interbancaire du risque de liquidité à court terme, lequel est également un indicateur du risque de crédit à un horizon très rapproché. Ce *spread* reflète l'appréciation par les banques du risque de défaut associé aux prêts à d'autres établissements bancaires. Ce *spread* est la prime de risque qu'un emprunteur bancaire de qualité devrait payer pour obtenir un prêt de maturité 3 mois plutôt que de « rouler » sa dette quotidiennement



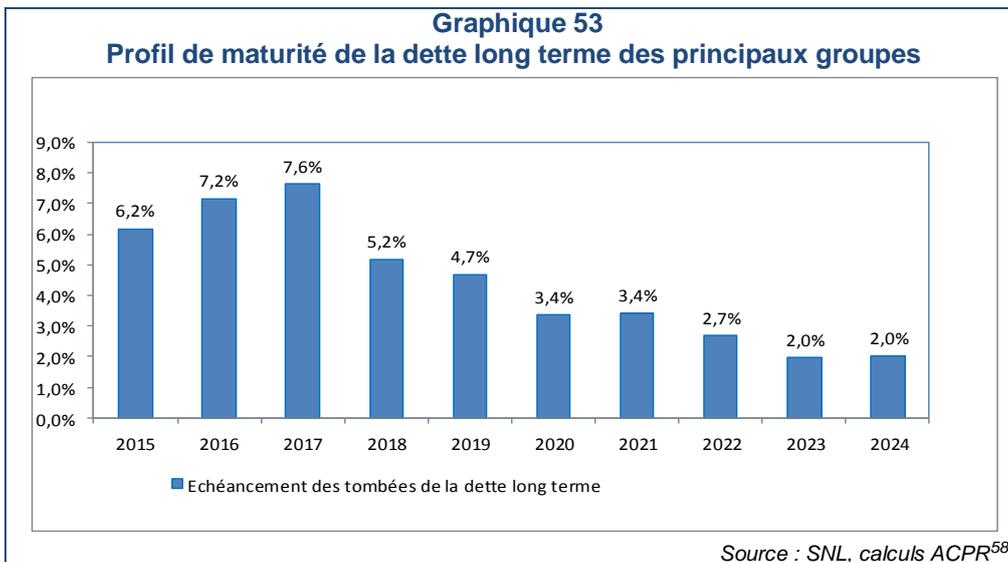
Dans un contexte d'évolution de la réglementation des U.S. Money Market Funds⁵⁶, les expositions des U.S. Money Market Funds sur les banques françaises sont stables sur l'exercice 2014 avec deux pics en juillet et octobre 2014, suivi d'une légère baisse sur les deux derniers mois. A l'inverse, les expositions des U.S. MMF envers les U.S. affichent une hausse significative⁵⁷ sur le dernier mois de l'exercice.



⁵⁶ Les principales évolutions de la réglementation des U.S. MMF sont : renforcement des règles de diversification à 5% d'exposition maximum par groupe, mise en place de stress test et renforcement des règles de transparence.

⁵⁷ Cette hausse est surtout marquée sur l'exposition des U.S. MMF envers la Federal Reserve Bank of New York qui passe de 3,8% des actifs totaux des U.S. MMF à 9% entre fin novembre et fin décembre 2014.

Enfin, le Graphique 53 présente les tombées de dette de long terme rapportées au montant total de dette bancaire long terme à fin 2014. Le profil de maturité de la dette de long terme des banques françaises est bien réparti sur les dix prochaines années avec un pic en 2017. Les renouvellements ne sont pas concentrés sur une échéance donnée, ce qui réduit les risques de refinancement.



3.5.2 Des ratios de liquidité en net progrès

Dans un contexte de politique monétaire accommodante, les grands groupes bancaires français, comme l'ensemble des grandes banques européennes, ont fait évoluer la structure de leurs bilans pour répondre aux exigences de liquidité de court terme contenues dans la mise en œuvre du ratio LCR et de moyen et long terme contenues dans le ratio NSFR (voir encadré).

À savoir : Les ratios de liquidité sous Bâle III

Introduit par le Comité de Bâle en décembre 2010, le Liquidity Coverage Ratio (LCR) vise à harmoniser au niveau international la surveillance du risque de liquidité ; il exige la détention d'actifs liquides de qualité réellement disponibles pour couvrir les besoins de liquidité en cas de stress d'une durée de 30 jours au minimum. Son objectif est de s'assurer que l'établissement est prêt à faire face à un choc de liquidité soudain (augmentation inattendue des flux de paiement sortants) en mobilisant (obtention d'espèces par vente ou mise en garantie d'actifs) des actifs considérés comme liquides par le régulateur.

LCR = actifs liquides de haute qualité / (sorties de liquidité – entrées de liquidité) à 30 jours \geq 100 %

Par ailleurs, les exigences liées au LCR ont fait l'objet d'un Acte Délégué, publié par la Commission Européenne le 10 octobre 2014, qui précise et aménage les dispositions internationales, alors que le règlement européen 2013/575 exige que les établissements publient leur ratio LCR au 1er octobre 2015, lequel devra atteindre 60 % au minimum en 2015 et 100 % en 2018.

Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) a pour objectif d'encadrer la surveillance du risque de transformation, en complément du LCR. Son objectif est de contrôler que l'activité de transformation (financements longs accordés grâce à des ressources courtes) et le financement stable, à l'origine du risque de liquidité, sont maîtrisés.

NSFR = ressources stables / besoins de financement stables \geq 100 %

⁵⁸ La dette long terme (maturités supérieures à un an) couvre les types de dettes suivants: Senior Debt – Covered Bonds, Other Senior Debt, Subordinated Debt et Subsidiary Trust Preferred.

Ainsi, la plupart des établissements ont communiqué leur niveau de LCR au 31 décembre 2014 (Tableau 9) et respectent d'ores et déjà les normes définies par la réglementation européenne :

Tableau 9
Liquidity Coverage Ratio (LCR) au 31 décembre 2014

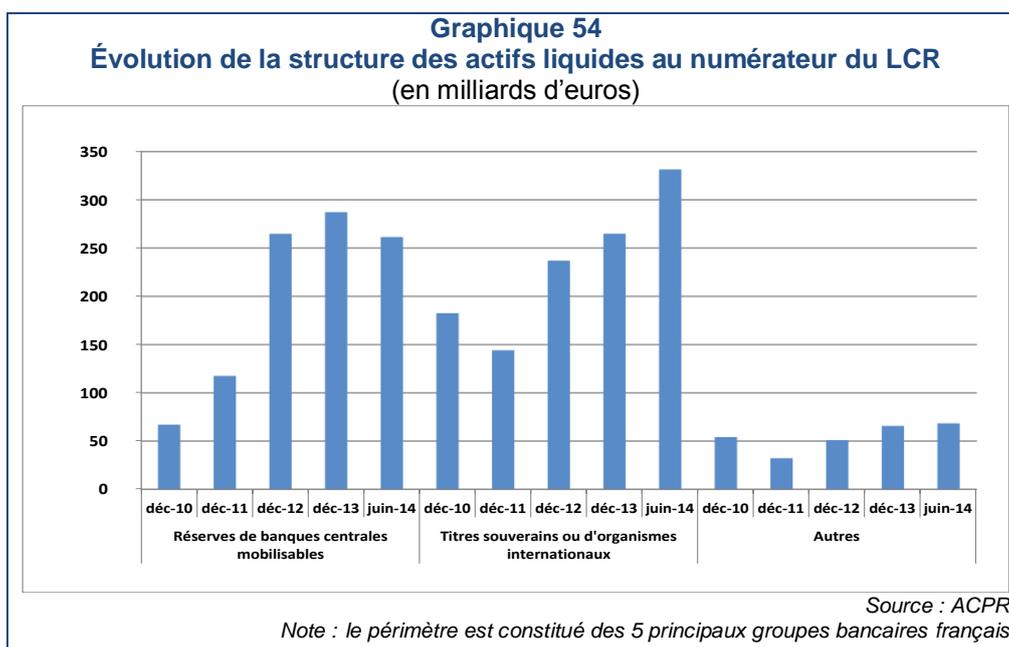
BNPP	SG	GCA	GBPCE	LBP
114%	118%	> 110 %	> 100 %	184 %

Source : communication financière

Le rapport publié par l'EBA en janvier 2015⁵⁹ décrit l'ensemble des stratégies mises en œuvre par les banques européennes depuis quelques années pour adapter la structure de leurs bilans à la mise en œuvre du LCR. En effet, les établissements peuvent effectuer certains arbitrages, du côté des actifs détenus comme dans leurs choix de financement.

Pour les 5 principaux groupes bancaires français, l'amélioration du ratio LCR est due à :

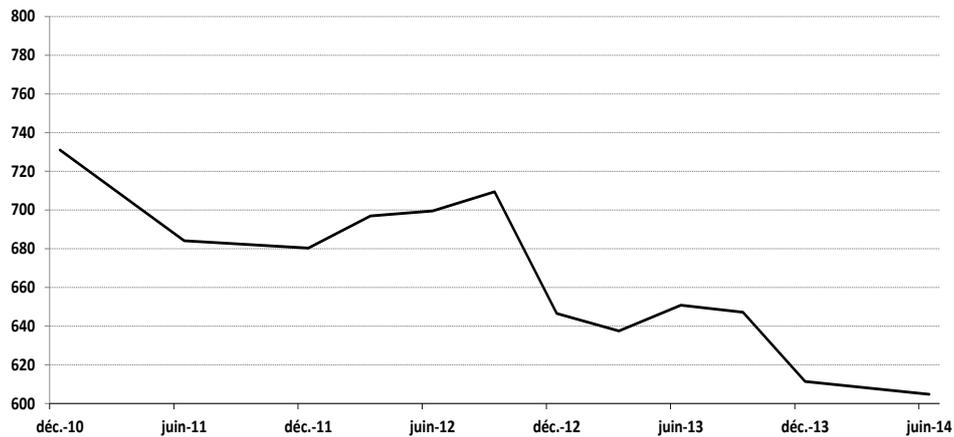
- une augmentation au numérateur de la part des actifs de haute qualité (*High Quality Liquid Assets* ou HQLA), qui est passée de 4,7 % du total du bilan au 31 décembre 2011 à 11,0 % au 30 juin 2014 (Graphique 54).
- une baisse au dénominateur des sorties nettes de liquidité (sorties-entrées de liquidité) qui ont diminué de 126 milliards d'euros (soit une baisse de 17 %) entre décembre 2010 et juin 2014 (Graphique 55).



Concernant le numérateur, l'effort a porté sur l'augmentation des réserves placées à la banque centrale, qui représentaient à fin juin 2014 environ 40% du total HQLA contre 50% pour les titres souverains ou d'organismes internationaux. Une stratégie a consisté à échanger des actifs non compris dans le numérateur du ratio LCR contre des actifs de haute qualité en augmentant les réserves de banque centrale ou en achetant des titres souverains. Par contre, cet arbitrage ne s'est pas fait au détriment des expositions vis-à-vis de la clientèle de détail et les petites et moyennes entreprises.

⁵⁹ <http://www.eba.europa.eu/regulation-and-policy/liquidity-risk> ; extrait du rapport de juin 2015 : *European Banking Authority Report - Second Report on impact assessment for liquidity measures under Article 509(1) of the CRR*,

Graphique 55
Sorties nettes de liquidité en milliards d'euros (dénominateur du LCR)



Source : ACPR

Note : le périmètre est constitué des 5 principaux groupes bancaires français

Du côté du dénominateur, l'effort a particulièrement porté sur les sorties de trésorerie, qui ont baissé de 114 milliards d'euros, soit 10,6 % sur la période : les banques françaises ont procédé à la diminution des financements non sécurisés à destination des autres institutions financières (-73 milliards soit -22 % entre décembre 2010 et juin 2014) tandis que les autres financements non sécurisés de la clientèle de gros, incluant les émissions de dettes, ont aussi baissé de 103,8 milliards (-60,8 % entre décembre 2010 et juin 2014). La baisse des postes précédents reflète une stratégie d'arbitrage de diminution des financements de marché compensé par un retour des dépôts au passif des banques. Les entrées de trésorerie ont quant à elles progressé de 12 milliards (+3,5 %) sur la même période.

Annexe 1 – Tableau des Key Risks Indicators

Key Risk Indicators publiés par l’Autorité bancaire européenne (EBA) avec l’indication des chiffres agrégés pour les grandes banques françaises (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM)

	<i>KRI</i>		dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-12	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14
Solvency	1- Tier 1 capital ratio	Moyenne pondérée	11,0%	11,3%	11,4%	11,4%	11,1%	11,6%	12,0%	12,3%	12,5%	12,4%	12,6%	12,9%	13,1%	12,4%	12,9%	13,2%	
		Q1	9,3%	9,7%	9,4%	9,6%	9,4%	9,8%	10,4%	10,3%	10,5%	10,8%	11,0%	11,1%	11,4%	11,2%	11,7%	11,8%	
		Médiane	10,6%	11,1%	11,1%	11,0%	10,9%	11,4%	11,7%	11,7%	11,7%	11,6%	12,0%	12,3%	12,8%	12,3%	13,3%	13,5%	
		Q3	12,4%	12,7%	12,5%	12,8%	12,8%	13,0%	13,3%	13,4%	13,5%	13,4%	13,8%	13,9%	14,8%	15,1%	15,3%	15,7%	
		Banques FR	10,7%	10,9%	11,0%	10,9%	10,9%	12,1%	12,5%	12,9%	13,3%	12,4%	12,7%	13,0%	13,2%	12,5%	12,7%	12,9%	
	2 - Total capital ratio	Moyenne pondérée	13,5%	13,7%	13,6%	13,5%	13,1%	13,6%	13,9%	14,1%	14,4%	14,8%	15,1%	15,4%	15,7%	15,2%	15,7%	16,1%	
		Q1	11,7%	11,8%	11,6%	11,4%	11,3%	11,5%	12,0%	12,0%	12,1%	12,6%	13,1%	13,0%	13,4%	13,8%	14,7%	14,8%	
		Médiane	12,8%	13,3%	13,0%	12,8%	12,8%	13,9%	14,1%	14,0%	13,9%	14,4%	14,4%	14,6%	14,8%	15,3%	16,0%	16,3%	
		Q3	14,9%	15,0%	15,1%	15,1%	15,0%	15,4%	15,8%	15,8%	16,2%	16,3%	16,8%	17,1%	17,4%	18,2%	17,6%	17,8%	
		Banques FR	12,5%	12,5%	12,6%	12,4%	12,2%	13,2%	13,5%	13,7%	14,0%	14,4%	14,7%	15,0%	15,1%	14,4%	14,6%	15,0%	
	3 - CET1 ratio (was T1 excluding hybrids until Q4 2013)	Moyenne pondérée	9,0%	9,3%	9,3%	9,4%	9,3%	9,8%	10,3%	10,5%	10,8%	10,8%	11,1%	11,4%	11,6%	11,4%	12%	12,1%	
		Q1	7,8%	8,2%	7,9%	8,0%	8,1%	8,4%	9,3%	9,5%	9,6%	9,8%	10,0%	10,2%	10,4%	10,7%	11,1%	11,5%	
Médiane		8,5%	9,0%	9,4%	9,4%	9,4%	10,0%	10,4%	10,5%	10,7%	10,7%	11,0%	11,1%	11,4%	12,0%	12,6%	13,1%		
Q3		10,4%	10,9%	10,4%	10,6%	10,6%	11,3%	11,2%	11,4%	11,7%	12,3%	12,6%	13,1%	13,5%	14,0%	14,6%	14,8%		
Banques FR		8,7%	8,9%	9,1%	9,0%	9,2%	10,4%	10,8%	11,2%	11,6%	10,7%	11,1%	11,5%	11,6%	11,3%	11,4%	11,6%		
Credit Risk and Asset Quality	13 - Impaired loans and Past due (>90 days) loans to total loans	Moyenne pondérée	5,3%	5,2%	5,4%	5,4%	5,8%	5,9%	6,0%	6,3%	6,5%	6,5%	6,7%	6,6%	6,8%	6,8%	6,6%	6,7%	
		Q1	3,0%	2,9%	2,5%	2,6%	2,5%	2,5%	2,8%	2,8%	3,1%	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%	3,0%	2,9%	2,8%	
		Médiane	5,4%	5,4%	5,6%	5,6%	6,4%	6,7%	6,3%	7,3%	7,3%	6,7%	6,7%	6,5%	6,5%	6,1%	6,2%	6,3%	
		Q3	10,5%	11,3%	12,4%	13,1%	14,1%	15,2%	15,8%	16,3%	17,3%	17,6%	17,6%	15,7%	16,2%	16,4%	17,1%	17,2%	
		Banques FR	4,9%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,5%	4,6%	4,6%	4,8%	4,8%	4,7%	4,7%	4,4%	
	14 - Coverage ratio (specific allowances for loans to total gross impaired loans)	Moyenne pondérée	41,4%	42,3%	41,2%	40,7%	41,0%	41,0%	41,3%	41,3%	41,8%	42,4%	42,4%	44,4%	46,0%	46,9%	46,9%	45,5%	
		Q1	34,5%	34,6%	33,8%	33,8%	34,3%	34,8%	35,8%	35,1%	34,7%	35,6%	34,9%	35,6%	35,6%	39,2%	36,8%	37,3%	
		Médiane	42,5%	43,5%	42,8%	41,9%	41,5%	41,4%	41,8%	42,0%	41,7%	43,5%	43,8%	44,4%	46,1%	45,5%	46,4%	46,1%	
		Q3	51,9%	50,9%	49,3%	47,2%	51,1%	51,4%	50,6%	50,9%	50,1%	52,0%	51,7%	52,8%	55,0%	55,6%	53,9%	53,3%	
		Banques FR	53,8%	53,7%	54,2%	54,3%	55,2%	54,9%	54,4%	53,0%	54,3%	54,1%	53,8%	53,2%	53,5%	55,0%	54,5%	55,7%	
	18 - Impaired financial assets to total assets	Moyenne pondérée	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,0%	2,1%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	
		Q1	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	
Médiane		2,0%	1,9%	2,0%	2,0%	2,2%	2,0%	2,1%	2,2%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%	2,4%	2,3%	2,3%	1,7%		
Q3		3,9%	4,1%	5,3%	5,3%	5,6%	5,8%	6,3%	6,7%	7,0%	8,2%	8,4%	6,8%	6,7%	6,7%	6,7%	6,9%		
Banques FR		1,2%	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,0%		

	<i>KRI</i>		dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	
Credit Risk and Asset Quality	20 - Accumulated impairments on financial assets to total (gross) assets	Moyenne pondérée	14%	14%	14%	13%	16%	15%	15%	15%	16%	16%	17%	18%	19%	18%	18%	18%		
		Q1	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	
		Médiane	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,8%	
		Q3	2,7%	2,9%	2,9%	3,1%	3,7%	3,7%	3,7%	3,8%	3,9%	4,0%	4,1%	4,2%	4,3%	4,4%	4,4%	4,7%	4,9%	
		Banques FR	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	
	21- Impairments on financial assets to total operating income	Moyenne pondérée	19,4%	13,8%	17,9%	20,3%	26,7%	17,9%	24,6%	24,9%	27,0%	16,9%	18,6%	18,6%	22,7%	13,7%	16,2%	15,8%		
		Q1	15,5%	7,4%	10,0%	14,7%	14,8%	8,4%	9,9%	10,4%	10,8%	9,0%	9,8%	10,4%	11,0%	6,7%	7,4%	7,0%		
		Médiane	23,9%	15,7%	20,2%	21,6%	26,2%	19,7%	18,7%	20,9%	22,4%	19,4%	19,2%	20,0%	21,4%	11,6%	15,9%	12,6%		
		Q3	31,3%	25,9%	32,0%	36,9%	56,8%	32,1%	39,8%	44,4%	56,0%	34,2%	30,8%	31,9%	43,3%	30,6%	29,7%	31,4%		
		Banques FR	12,4%	9,7%	11,3%	14,3%	14,4%	11,9%	12,4%	10,7%	11,0%	12,0%	11,9%	11,2%	12,2%	10,5%	19,2%	15,0%		
	22 - Return on equity	Moyenne pondérée	5,9%	8,3%	7,1%	4,9%	0,0%	5,6%	3,4%	2,6%	0,5%	9,3%	7,6%	6,4%	2,7%	7,5%	5,7%	5,4%		
		Q1	1,7%	5,0%	2,8%	-0,7%	-15,7%	18%	-0,9%	-1,5%	-6,5%	14%	2,2%	1,5%	-2,9%	2,9%	2,5%	1,3%		
Médiane		5,4%	8,0%	7,1%	5,2%	2,7%	6,5%	5,3%	3,8%	2,6%	6,6%	6,4%	5,7%	4,8%	7,5%	5,5%	5,4%			
Q3		9,5%	11,7%	11,7%	9,4%	7,8%	11,5%	8,9%	8,4%	7,2%	12,3%	10,4%	10,4%	9,1%	10,3%	9,5%	8,9%			
Banques FR		8,3%	9,9%	8,9%	7,2%	5,4%	8,0%	7,1%	5,1%	3,1%	6,1%	6,7%	6,6%	5,9%	6,7%	3,0%	4,5%			
Profitability	24 - Cost-to-income ratio	Moyenne pondérée	56,1%	59,5%	58,2%	59,6%	60,1%	60,6%	59,7%	60,8%	63,2%	56,6%	57,9%	59,6%	63,1%	58,3%	60,3%	61,7%		
		Q1	47,9%	49,6%	49,7%	51,0%	52,0%	48,1%	50,4%	51,4%	52,5%	51,2%	48,2%	51,2%	52,8%	47,3%	49,6%	52,6%		
		Médiane	57,0%	56,3%	57,3%	58,6%	60,7%	57,1%	60,9%	63,0%	63,1%	61,2%	60,8%	61,3%	63,2%	59,3%	59,2%	57,6%		
		Q3	63,8%	63,2%	63,8%	63,9%	65,2%	68,3%	71,0%	70,3%	71,6%	70,9%	74,6%	73,1%	75,0%	65,6%	67,2%	65,7%		
		Banques FR	64,2%	63,7%	63,5%	64,0%	65,7%	66,2%	66,3%	68,3%	70,3%	69,1%	67,4%	67,8%	69,0%	68,0%	68,1%	68,4%		
	26 - Net interest income to total operating income	Moyenne pondérée	58,0%	57,2%	57,4%	60,3%	61,1%	61,2%	60,9%	61,7%	61,6%	55,5%	55,1%	57,3%	59,1%	58,2%	60,1%	59,2%		
		Q1	51,9%	49,0%	50,4%	52,5%	54,2%	51,7%	51,8%	52,5%	52,6%	47,8%	47,4%	50,1%	51,1%	50,3%	50,6%	53,2%		
		Médiane	62,5%	58,8%	62,8%	63,6%	64,0%	62,2%	62,9%	65,1%	66,9%	60,0%	60,5%	59,1%	60,2%	63,2%	65,4%	64,3%		
		Q3	73,6%	78,6%	75,4%	75,2%	76,6%	74,2%	78,9%	79,0%	76,7%	75,6%	72,7%	71,1%	76,7%	76,8%	76,7%	74,6%		
		Banques FR	52,1%	48,5%	49,0%	51,3%	52,3%	47,9%	50,2%	50,7%	53,0%	49,5%	49,7%	50,9%	50,8%	50,4%	49,5%	51,2%		
	27 - Net fee and commission income to total operating income	Moyenne pondérée	26,8%	26,9%	27,0%	27,6%	27,6%	27,3%	27,1%	27,7%	27,9%	25,8%	26,7%	27,7%	28,4%	27,6%	28,5%	27,6%		
		Q1	15,8%	13,3%	16,1%	16,7%	16,5%	17,9%	17,9%	17,6%	17,9%	16,0%	15,3%	15,3%	15,6%	15,1%	15,6%	16,0%		
		Médiane	24,1%	24,1%	24,4%	25,8%	24,1%	22,8%	24,4%	23,9%	25,3%	23,7%	23,6%	23,5%	24,8%	24,2%	24,4%	24,7%		
		Q3	30,6%	30,4%	29,2%	30,5%	30,9%	28,2%	29,1%	29,9%	30,6%	31,2%	31,4%	32,6%	31,3%	32,7%	30,8%	31,4%		
		Banques FR	31,9%	31,5%	31,7%	31,9%	32,3%	30,1%	30,4%	31,3%	32,5%	32,2%	32,1%	32,3%	32,5%	31,8%	31,9%	31,8%		
	33 - Net income to total operating income	Moyenne pondérée	13,4%	18,9%	16,7%	11,9%	0,0%	13,6%	8,6%	6,9%	1,2%	23,1%	19,3%	16,8%	7,3%	19,7%	15,7%	14,5%		
Q1		5,6%	14,0%	8,7%	-3,6%	-36,3%	4,6%	-2,5%	-6,3%	-17,7%	4,9%	7,2%	6,1%	-10,5%	8,8%	8,5%	3,0%			
Médiane		14,6%	19,3%	17,8%	13,2%	7,7%	16,3%	12,0%	10,7%	9,0%	15,9%	16,6%	16,5%	13,8%	17,9%	16,4%	16,0%			
Q3		22,3%	29,7%	26,4%	22,6%	18,8%	28,6%	20,5%	21,1%	18,5%	33,4%	30,9%	29,5%	30,9%	35,9%	32,2%	29,4%			
Banques FR		17,6%	20,8%	18,9%	15,7%	11,8%	17,4%	15,9%	12,3%	7,6%	15,5%	16,7%	16,8%	15,2%	17,2%	7,7%	11,7%			

		<i>KRI</i>	dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	
Balance Sheet Structure	34 - Loan-to-deposit ratio	Moyenne pondérée	117,8%	118,3%	119,8%	119,6%	117,7%	118,0%	117,7%	116,2%	115,7%	117,4%	114,1%	114,7%	112,8%	111,4%	112,9%	109,3%		
		Q1	105,3%	103,7%	104,2%	108,7%	106,0%	105,1%	106,6%	106,4%	103,6%	101,3%	99,9%	97,8%	98,0%	95,0%	96,3%	93,7%		
		Médiane	117,5%	120,2%	119,5%	124,5%	124,1%	125,3%	125,9%	124,6%	119,1%	116,8%	115,0%	114,6%	112,1%	110,9%	110,0%	108,0%		
		Q3	140,0%	135,0%	141,7%	139,4%	146,7%	148,3%	143,4%	137,1%	135,7%	131,5%	130,5%	132,1%	129,4%	131,5%	129,2%	129,4%		
		Banques FR	118,1%	122,2%	121,0%	119,8%	116,7%	119,6%	118,9%	115,4%	116,7%	119,5%	118,5%	119,3%	115,9%	118,8%	116,7%	110,1%		
	35 - Customer deposits to total liabilities	Moyenne pondérée	42,6%	43,2%	43,2%	40,1%	41,6%	41,8%	41,5%	41,6%	42,7%	43,6%	45,5%	46,0%	47,7%	47,2%	47,2%	47,3%	49,3%	
		Q1	37,5%	39,4%	38,5%	35,0%	35,2%	36,3%	36,0%	36,6%	36,1%	39,4%	41,4%	41,2%	40,5%	40,0%	40,6%	42,5%		
		Médiane	47,9%	48,8%	48,3%	44,6%	46,0%	47,8%	43,3%	46,9%	49,2%	50,9%	50,6%	52,6%	54,3%	53,4%	52,6%	54,9%		
		Q3	59,9%	60,3%	57,7%	56,1%	56,4%	56,6%	56,3%	55,9%	57,9%	60,8%	60,8%	62,4%	62,4%	63,3%	65,1%	67,4%		
		Banques FR	39,8%	39,8%	40,3%	37,1%	38,5%	38,4%	38,0%	37,6%	38,8%	38,8%	40,7%	40,6%	43,3%	42,1%	42,4%	45,1%		
	36 - Tier 1 capital to [total assets - intangible assets]	Moyenne pondérée	4,5%	4,6%	4,6%	4,4%	4,4%	4,5%	4,5%	4,5%	4,7%	4,7%	4,9%	5,0%	5,1%	4,8%	4,9%	4,9%		
		Q1	4,1%	4,1%	4,1%	3,9%	3,8%	3,9%	4,1%	4,1%	4,2%	4,3%	4,5%	4,5%	4,6%	4,4%	4,3%	4,4%		
		Médiane	5,3%	5,2%	5,2%	5,0%	4,6%	4,8%	5,1%	4,9%	5,1%	5,4%	5,4%	5,5%	5,5%	5,2%	5,3%	5,4%		
		Q3	6,2%	6,3%	6,1%	6,2%	5,9%	6,0%	6,2%	6,3%	6,3%	6,7%	6,8%	6,6%	6,7%	6,7%	6,7%	7,1%		
		Banques FR	4,0%	4,2%	4,3%	4,0%	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%	4,2%	4,1%	4,2%	4,3%	4,6%	4,4%	4,5%	4,3%		
	45 - Debt-to-equity ratio	Moyenne pondérée	1818,8%	1777,2%	1794,6%	1940,7%	1963,7%	1911,9%	1935,5%	1907,8%	1812,4%	1793,4%	1745,4%	1698,9%	1654,6%	1661,4%	1610,6%	1587,4%		
		Q1	1229,1%	1202,9%	1265,8%	1309,8%	1360,1%	1322,3%	1363,3%	1350,6%	1333,9%	1267,7%	1253,8%	1259,4%	1208,6%	1245,0%	1167,1%	1176,7%		
		Médiane	1656,1%	1603,9%	1722,9%	1716,9%	1835,6%	1806,8%	1806,9%	1769,6%	1621,4%	1585,6%	1602,5%	1563,6%	1588,1%	1604,6%	1556,0%	1444,4%		
		Q3	2292,6%	2247,5%	2174,6%	2514,9%	2750,8%	2500,0%	2412,9%	2411,9%	2265,2%	2212,9%	2231,1%	2143,4%	1956,2%	2005,2%	1922,2%	1942,7%		
		Banques FR	1879,8%	1838,8%	1844,1%	2015,6%	1984,8%	1922,6%	1949,2%	1965,1%	1890,6%	1886,5%	1837,6%	1793,7%	1691,9%	1701,9%	1706,3%	1735,6%		
46 - Off-balance sheet items to total assets	Moyenne pondérée	17,7%	17,4%	17,3%	16,3%	18,6%	17,8%	17,7%	16,8%	17,4%	17,6%	18,1%	18,6%	19,0%	18,7%	18,8%	18,7%			
	Q1	8,3%	7,8%	8,0%	7,7%	8,8%	8,3%	8,3%	7,7%	7,4%	8,0%	7,6%	7,8%	7,7%	8,3%	8,2%	13,1%			
	Médiane	14,0%	14,1%	13,8%	13,4%	15,1%	14,6%	14,7%	14,6%	14,7%	14,5%	14,7%	14,9%	15,2%	14,8%	14,4%	16,7%			
	Q3	19,1%	19,0%	18,5%	17,4%	19,1%	19,9%	19,7%	19,1%	18,5%	19,5%	20,4%	21,7%	22,2%	22,3%	22,6%	19,9%			
	Banques FR	22,2%	22,8%	21,7%	20,2%	20,5%	19,7%	19,9%	18,4%	19,2%	19,8%	20,7%	20,5%	18,8%	18,2%	17,5%	15,4%			

Remarque : à compter de mars 2014, les nouveaux états de collecte s'appuient sur le règlement européen 575/2013 CRD IV, ce qui a entraîné la modification de certains concepts des Key Risk Indicators calculés par l'ABE ; notamment :

- KRI 3 : Tier 1 Ratio excluding hybrid instruments a été renommé Core Equity Tier 1 Ratio : en effet les nouveaux états de collecte n'ont pas permis de recalculer précisément les instruments hybrides sans poser un certain nombre d'hypothèses. L'ABE a ainsi préféré introduire la notion de CET 1, correspondant aux exigences réglementaires nouvelles qui s'imposent aux établissements bancaires depuis la mise en œuvre du règlement européen CRD IV.

- KRI 21, 26, 27 et 33 : l'ABE applique une méthode consistant à neutraliser les effets d'un numérateur et dénominateur qui peuvent avoir soit une valeur négative ou positive, alternativement ou concomitamment.
 - KRI 46 - Off balance sheet items to total assets : du fait d'une forte volatilité du dénominateur (total actif) due à la comptabilisation des produits dérivés, l'ABE a décidé d'ajouter ces mêmes produits dérivés au numérateur du ratio.
 - KRI 34 - Loan-to-deposit ratio : l'ABE a modifié le périmètre du ratio depuis octobre 2013 en rajoutant les dépôts des établissements de crédits au dénominateur ce qui correspond mieux aux concepts repris au numérateur incluant les prêts aux établissements de crédit.
 - Enfin, l'échantillon a évolué entre 2013 et 2014 pour intégrer les entités dites significatives dont le contrôle a été directement intégré dans le mécanisme de supervision unique à compter de novembre 2014. Ainsi, l'échantillon des banques françaises inclut depuis décembre 2014 les établissements suivants : BNP Paribas SA, Crédit Agricole Group, Société Générale SA, GCM Group, Groupe BPCE, Banque Centrale de Compensation (LCH Clearnet), Banque PSA Finance, BPI (Banque Publique d'Investissement) France Financement, CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), HSBC France, La Banque Postale, RCI banque (Renault Crédit Industriel). Cependant, **pour maintenir la cohérence avec les échéances passées, les graphiques de ce document présentent les données des 5 groupes bancaires historiques : BNP, SG, BPCE, GCA, GCM.**
- La liste complète est disponible sur le site de l'EBA : <http://www.eba.europa.eu/-/eba-updates-its-risk-dashboard-for-eu-banking-sect-1>

Annexe 2 – Tables de correspondances

Correspondances entre catégories COREP pour le risque de crédit et la segmentation utilisée dans l'analyse en 2014.

Nouvelles dénominations Approche Standard	Catégories génériques pour l'analyse
Administrations centrales ou banques centrales	Administrations
Administrations régionales ou locales	Administrations
Entités du secteur public	Administrations
Banques multilatérales de développement	Administrations
Organisations internationales	Administrations
Établissements	Établissements
Entreprises	Entreprises
Clientèle de détail	Clientèle de détail
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	Autres standard
Expositions en défaut	Défaut Standard
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	Autres standard
Obligations garanties	Autres standard
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	Autres standard
Organisme de placement collectif (OPC)	Autres standard
Actions	Actions
Autres éléments	Autres standard
Positions de titrisation SA	Titrisation

Nouvelles dénominations Approche avancée (IRB)	Catégories génériques pour l'analyse
Administrations centrales et banques centrales	Administrations
Établissements	Établissements
Entreprises - PME	Entreprises
Entreprises - Financements spécialisés	Entreprises
Entreprises - Autres	Entreprises
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Autres PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Autres non-PME	Clientèle de détail
Actions en approche NI	Actions
Positions de titrisation en approche NI	Titrisation
Actifs autres que des obligations de crédit	Autres IRB

Références

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Analyses et Synthèses n°29 – la situation des banques françaises à fin 2013

Directive 2013/36 (CRD4) et règlement 575/2013 (CRR) du parlement et du conseil européens du 26 juin 2013

European Banking Authority, Risk Assessment of the European Banking System, December 2014, European Banking Authority, Risk Dashboard Q4 2014

European Banking Authority Report - Second Report on impact assessment for liquidity measures under Article 509(1) of the CRR

Listes des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Soldes intermédiaires de gestion	5
TABLEAU 2	Évolution du PNB par grandes lignes de métier depuis 2010..	17
TABLEAU 3	Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés	19
TABLEAU 4	Principaux agrégats du pôle BFI	20
TABLEAU 5	Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français.	23
TABLEAU 6	Ratio CET1 Bâle 3 « full CRD4 » sans phasage	27
TABLEAU 7	Ratios de levier	28
TABLEAU 8	Expositions nettes des banques françaises sur les actifs toxiques et sensibles	40
TABLEAU 9	Liquidity Coverage Ratio (LCR) au 31 décembre 2014	46

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	PNB rapporté au total de bilan	6
GRAPHIQUE 2	Marge nette d'intérêt rapportée au total de bilan	8
GRAPHIQUE 3	Commissions nettes rapportées au total de bilan	8
GRAPHIQUE 4	Marge nette d'intérêt / PNB (KRI)	9
GRAPHIQUE 5	Commissions nettes / PNB (KRI)	9
GRAPHIQUE 6	Coefficient d'exploitation des principales banques européennes	10
GRAPHIQUE 7	Coût du risque rapporté au total de bilan	11
GRAPHIQUE 8	Coût du risque pour un échantillon de banques internationales ..	12
GRAPHIQUE 9	Coût du risque rapporté au PNB pour un échantillon de banques internationales	12
GRAPHIQUE 10	Résultats nets pour un échantillon de banques internationales ..	14
GRAPHIQUE 11	Résultat net rapporté au total de bilan (Return on Assets)	14
GRAPHIQUE 12	Résultats nets rapportés au total de bilan pour un échantillon de banques internationales	15
GRAPHIQUE 13	Résultat net rapporté aux capitaux propres (Return on Equity) ...	15
GRAPHIQUE 14	Évolution du produit net bancaire par métiers	16
GRAPHIQUE 15	Coefficient d'exploitation par ligne de métier	17
GRAPHIQUE 16	Coût du risque par ligne de métier	18
GRAPHIQUE 17	Résultat d'exploitation par ligne de métier	18
GRAPHIQUE 18	Décomposition du PNB de la BFI	20
GRAPHIQUE 19	Part de l'assurance dans le PNB pour les 6 banques	21
GRAPHIQUE 20	Part de l'assurance dans le résultat d'exploitation (hors GBPCE en 2011 et 2012)	21
GRAPHIQUE 21	Ratio crédits / dépôts des principales banques européennes .	24

GRAPHIQUE 22	Dépôts de la clientèle rapportés au total de bilan des principales banques européennes	25
GRAPHIQUE 23	Évolution du ratio de solvabilité Core Equity Tier 1* des principales banques européennes.....	25
GRAPHIQUE 24	Ratio de solvabilité CET1 full CRR/CRD4 / full Bâle III à fin 2014	26
GRAPHIQUE 25	Évolution des exigences de fonds propres (EFP) des banques françaises	27
GRAPHIQUE 26	Ratio de levier au 31 décembre 2014.....	28
GRAPHIQUE 27	Structure du risque de crédit au 31 décembre 2014	30
GRAPHIQUE 28	Structure des EAD par portefeuille	31
GRAPHIQUE 29	Structure des provisions par portefeuille.....	31
GRAPHIQUE 30	Évolution des encours d'actifs pondérés du risque de crédit (RWA)	31
GRAPHIQUE 31	Taux d'impayés des principaux groupes bancaires français ...	33
GRAPHIQUE 32	Structure des arriérés de paiement par ancienneté	33
GRAPHIQUE 33	Taux d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français.....	34
GRAPHIQUE 34	Taux de défaillance d'entreprises dans le monde (catégorie spéculative)	34
GRAPHIQUE 35	Taux d'encours dépréciés des principales banques européennes.....	35
GRAPHIQUE 36	Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français	36
GRAPHIQUE 37	Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes.....	36
GRAPHIQUE 38	EFP au titre des risques de marché	37
GRAPHIQUE 39	Ventilation des EFP au titre des risques de marché.....	38
GRAPHIQUE 40	Part des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction dans le total de bilan	38
GRAPHIQUE 41	Part des dérivés détenus à des fins de transaction dans le total de bilan.....	38
GRAPHIQUE 42	Montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction	39
GRAPHIQUE 43	Volatilités historiques à 90 jours sur les marchés actions	39
GRAPHIQUE 44	VaR trimestrielle moyenne cumulée de BNPP, SG et GCA	40
GRAPHIQUE 45	EFP au titre des risques opérationnels.....	41
GRAPHIQUE 46	Pertes opérationnelles rapportées au PNB.....	41
GRAPHIQUE 47	Répartition des pertes opérationnelles	42
GRAPHIQUE 48	Répartition des pertes opérationnelles – BDD & FS	42
GRAPHIQUE 49	Répartition des pertes opérationnelles – BFI.....	43
GRAPHIQUE 50	Spread entre l'Euribor 3 mois et l'Overnight indexed swap (OIS) sur le marché interbancaire européen.....	44
GRAPHIQUE 51	Primes de CDS des banques françaises – dette senior, échéance 5 ans	44
GRAPHIQUE 52	Évolution mensuelle des expositions des US MMFs sur les banques françaises	44

GRAPHIQUE 53	Profil de maturité de la dette long terme des principaux groupes	45
GRAPHIQUE 54	Évolution de la structure des actifs liquides au numérateur du LCR.....	46
GRAPHIQUE 55	Sorties nettes de liquidité en milliards d'euros (dénominateur du LCR).....	47



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr